

**L'économie sociale,  
actrice de la lutte  
contre la précarité  
énergétique**

Asbl *Pour la Solidarité*, septembre 2009

ISBN : 978-2-930530-03-1

Dépôt légal : D/2009/11.262/5



Le Think Tank européen *Pour la Solidarité* (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d’un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d’acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s’agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d’une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, *Pour la Solidarité* initie et assure le suivi d’une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d’études socioéconomiques ; la création d’observatoires ; l’organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l’élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

*Pour la Solidarité* organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d’études et d’actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial, la responsabilité sociale des entreprises et la diversité, et la cohésion sociale et économique, notamment l’économie sociale.

### **Think Tank européen *Pour la Solidarité***

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles  
Tél. : +32.2.535.06.88 – Fax : +32.2.539.13.04  
info@pourolasolidarite.eu  
www.pourolasolidarite.eu



# LES CAHIERS DE LA SOLIDARITÉ

Collection dirigée par **Denis Stokkink**

*Europe et risques climatiques*, avec la participation de la Fondation MAIF à la recherche dans ce domaine, Série développement durable et territorial, n°18, 2009

**Thomas Bouvier**, *Construire des villes européennes durables, tomes 1 et II*, Série développement durable territorial, n°16 et 17, 2009.

*Europe, énergie et économie sociale*, Série développement durable territorial, n°15, 2008.

*Décrochage scolaire, comprendre pour agir*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°14, 2007.

**Séverine Karko**, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable territorial et politique de la ville, n°12 (n°13 en version néerlandaise), 2007.

**Sophie Heine**, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°11, 2007.

*La diversité dans tous ses états*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°10, 2007.

**Francesca Petrella et Julien Harquel**, *Libéralisation des services et secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°9, 2007.

**Annick Decourt et Fanny Gleize**, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°8, 2006.

**Éric Vidot**, *La Reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°7, 2006.

**Anne Plasman**, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°6, 2006.

**Sarah Van Doosselaere**, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°5, 2004.

**Anne Plasman**, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°4, 2004.

*Entrepreneuriat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°3, 2004.

*Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°2, 2004.

**Anne Plasman, Dimitri Verdonck**, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°1, 2004.



# TABLE DES matières

<b>Première partie : Présentation du concept de précarité énergétique</b>	<b>11</b>
○ Introduction	13
1 Apparition du concept et ses multiples causes	15
2 Conséquences	27
3 La prise en compte communautaire	31
<b>Deuxième partie : La précarité énergétique en Belgique et le rôle de l'économie sociale</b>	<b>37</b>
○ Introduction	39
1 Constats	41
2 Rôle de l'économie sociale	45
3 Enjeux - Recommandations	47
4 Bonnes pratiques de l'économie sociale en Belgique	51
<b>Troisième partie : Benchmarking européen</b>	<b>73</b>
○ Introduction	75
<b>Conclusions</b>	<b>105</b>







**Première Partie :**  
**Présentation DU CONCEPT**  
**DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE**

---





## introduction

Qu'est-ce que la précarité énergétique ? Il semble que plusieurs conceptions coexistent pour une même désignation. En effet, à part la Grande-Bretagne qui a très strictement défini ce concept, dans la plupart des États membres de l'Union européenne (UE), la précarité énergétique, autrement appelée pauvreté énergétique ou « fuel poverty », est rarement circonscrite de façon précise et scientifique. De même, au niveau européen, il n'existe pas de définition commune officielle, même si l'UE, en raison de son rôle de législateur en matière d'énergie, a une influence directe sur le prix et ainsi sur l'un des facteurs prépondérants de la précarité énergétique. Malgré cette carence définitionnelle, un certain nombre de caractéristiques communes se détachent. La précarité énergétique se fonde en effet généralement sur la reconnaissance de l'accès à l'énergie comme « un besoin élémentaire »<sup>1</sup>, et par conséquent, un droit relevant des « obligations de service public et universel. »<sup>2</sup> La précarité énergétique est communément définie comme la difficulté pour un foyer à payer ses factures en énergie - principalement en chauffage - pour son logement et à satisfaire ainsi un de ses besoins élémentaires.

Par ailleurs, le terme « précarité » n'est pas choisi au hasard et se distingue du concept de « pauvreté ». La précarité implique en effet des dimensions d'incertitude et de vulnérabilité qui peuvent faire basculer au gré des circonstances une personne ou un foyer dans une situation détériorée. La pauvreté, quant à elle, se concrétise par un état de manque de ressources financières par rapport à la norme. Dans l'étude présente, la pauvreté énergétique est donc comprise comme l'aspect économique et matériel de la précarité énergétique, à savoir l'absence d'accès à l'énergie. Cependant, nous avons fait ici le choix de traiter non seulement de l'une des conséquences de la précarité énergétique, qui peut être la pauvreté

---

1. Déclaration écrite sur la lutte contre la pauvreté énergétique dans l'Union européenne, 7 juillet 2008, 0063/2008.

2. Idem.

énergétique, mais également du risque en tant que tel de tomber dans la pauvreté énergétique et des conséquences de cette situation de « limite » où l'aléatoire domine, affectant de façon matérielle, sociale, physique et psychologique la vie des personnes touchées par ce phénomène.

La précarité est un concept qui s'avère donc peut-être plus complexe mais aussi plus subjectif que celui de pauvreté, dans la mesure où il repose sur la frontière entre ce qui est soutenable et ce qui ne l'est pas, entre la maîtrise possible des événements extérieurs et la domination de la fatalité. Il comprend en effet la notion de perception, à savoir le sentiment de sa position par rapport aux autres. Est-ce que cette situation est acceptable ? Puis-je encore m'en sortir ? Le présent cahier se propose de mettre en évidence ce sentiment de précarisation par rapport à l'accès à l'énergie, sentiment doublé parfois d'une pauvreté objective. Les publics les plus touchés sont en général les plus vulnérables, tels que les chômeurs, les foyers à faibles revenus, les jeunes, les familles avec enfants, les familles monoparentales, les personnes âgées, les personnes malades ou handicapées. Les causes diffèrent en revanche plus sensiblement selon le contexte national, même si les orientations prises par l'Union européenne tendent à créer un creuset commun : l'augmentation du prix du pétrole et du gaz, la hausse continue de la demande en énergie, la raréfaction des énergies non renouvelables, les revenus du foyer, l'impact de la libéralisation du marché de l'énergie, les conditions culturelles, politiques, économiques, sociales, climatiques du pays, etc.

Face à ce constat, on tentera de pointer de façon plus systématique les déterminants de la précarité énergétique afin de mieux comprendre où il est nécessaire d'agir. Les conséquences sur les personnes qui en sont victimes montreront l'ampleur des dégâts causés par ce fléau et l'on verra que malgré ce fait, la prise en compte au niveau communautaire du phénomène est très récente. Elle appelle à un rattrapage qui implique la responsabilité des États et un respect accru des droits en matière d'énergie.

# 1

## L'APPARITION DU CONCEPT et SES MULTIPLES CAUSES

### Apparition du concept

La précarité énergétique est une idée récente mais ses manifestations sont présentes depuis bien plus longtemps que sa théorisation. En effet, au cours de l'Histoire, l'accès aux ressources énergétiques, comme le bois, le charbon, puis le pétrole et le gaz, a souvent été compromis, voire hors de portée pour certaines couches de la population. Leurs besoins de base en chauffage, c'est-à-dire nécessaires à leur survie, n'étaient pas toujours satisfaits au regard des conditions relatives à leur époque.

On le voit d'emblée, la notion de relativité est importante : relativité historique, relativité sociétale, relativité économique. En effet, le paysan du Moyen-âge qui ne pouvait avoir accès au bois détenu dans la forêt du seigneur pour se chauffer, n'était pas nécessairement plus malheureux que le pauvre du 21<sup>ème</sup> siècle qui peut trouver certainement plus facilement du bois, mais qui ne lui est d'aucune utilité par rapport au mode de chauffage des logements actuels ou du moins des logements à sa portée. Ou l'incapacité à maintenir sa maison au chaud l'hiver pour un Anglais sera perçue comme un moindre mal pour un Espagnol qui estime plus nécessaire l'accès à la climatisation de son habitat l'été, au regard des conditions climatiques.

C'est à partir du moment où la nature et l'ampleur intolérable du phénomène sont apparues aux yeux des hommes politiques britanniques que le concept de pauvreté énergétique a été enfin théorisé, dans le document « UK Fuel Poverty Strategy » paru en novembre 2001, qui affirmait la volonté de lutter de façon ciblée contre ce phénomène. Même si dans les

faits, le nombre de foyers touchés tendait à diminuer (1,5 millions en moins de foyers touchés entre 1996 et 2000 en Grande-Bretagne), les membres du gouvernement britannique ont estimé nécessaire à cette époque de donner une définition appropriée de la pauvreté énergétique, à savoir : « *Un foyer pauvre en énergie est celui qui ne peut pas se permettre de se chauffer de façon adéquate à un coût raisonnable. La définition acceptée le plus communément pour décrire un foyer pauvre énergétiquement désigne un foyer qui a besoin de dépenser plus de 10% de ses revenus pour se procurer l'ensemble des combustibles utiles et pour chauffer sa maison à une chaleur standard adéquate. Celle-ci est en général fixée à 21°C dans la pièce principale et à 18°C dans les autres pièces occupées - températures recommandées par l'Organisation mondiale de la santé* ». <sup>3</sup> Sur base de ces critères, près d'un quart de la population britannique serait actuellement « énergétiquement pauvre » dans la mesure où la facture énergétique pour l'année 2009 des personnes touchées excéderait 10% de leurs revenus. Cette augmentation correspondrait à plus de 100% par rapport au niveau de 2005. <sup>4</sup> La définition était donc loin d'être superflue. Au contraire, les critères scientifiques - pourcentage du revenu concerné et chaleur standard - aux fondements de la définition anglaise de la pauvreté énergétique ou « fuel poverty » ont le mérite de donner un contour objectif de la pauvreté énergétique, qui permet en définissant de façon ciblée le problème de mieux le prendre en compte.

Au niveau européen communautaire, il n'a pas été souhaité donner une définition plus précise pour le moment, si ce n'est de manière relativement similaire au texte anglais, mais il importe avant tout pour les institutions européennes, et notamment le Parlement européen, que les États membres donnent des définitions *ad hoc* au niveau national. <sup>5</sup> La nécessité de légiférer s'est donc manifestée pour l'Union européenne beaucoup plus récemment que pour la Grande-Bretagne ou d'autres États membres, et se situe essentiellement sur les aspects sur lesquels l'UE a les moyens d'agir, aspects qui ne couvrent pas cependant l'ensemble des facteurs liés à la précarité énergétique.

---

3. *UK Fuel Poverty Strategy* November 2001 [<http://www.berr.gov.uk/files/file16495.pdf>]

4. *Energy Prices and Debt report*, IPA Energy et Water Economics, étude réalisée à la demande de National Housing Federation, septembre 2008. [<http://www.housing.org.uk/Uploads/File/PolicyBriefings/Energy%20Prices%20and%20Debt%20Final%20Report%2005-09-08.pdf>]

5. Projet de recommandation pour la deuxième lecture sur la position commune du Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et abrogeant la directive 2003/54/CE (14539/2/2008 - C6 0024/2009 - 2007/0195(COD)).

Il importe donc de mieux cibler ces facteurs, afin de comprendre où se situent les potentialités d'action, tant pour l'Union européenne que pour les États membres.

## Les causes

Bien sûr, il n'est pas possible d'être exhaustif, tant le phénomène est lié aux questions de l'économie et de l'énergie, et à des choix politiques et stratégiques qui dépassent le cadre de notre étude. Cependant, un faisceau de facteurs se dégage de façon transversale dans les pays européens, notamment en raison de la même subordination de ces pays à un certain nombre de décisions communautaires en matière d'énergie et d'orientations économiques. Il est clair que l'UE joue un rôle non négligeable dans la gestion des causes profondes de la précarité énergétique. Pourtant, alors que les conséquences se manifestent essentiellement sur le plan social, là s'arrêtent souvent les compétences de l'UE, laissant les États membres face à une situation dont ils ne maîtrisent pas tous les tenants et aboutissants. Cependant, les États sont également en partie responsables, dans la façon dont ils modulent les lignes directrices économiques, sociales et énergétiques définies à des échelons supérieurs.

Il peut être utile de distinguer les causes structurelles des causes conjoncturelles. Les causes structurelles désignent ici le résultat de grandes orientations devenues des données avec lesquelles États et peuples européens doivent s'accommoder. Elles appellent, par conséquent, des réponses elles-mêmes structurelles qui peuvent permettre d'anticiper ou de corriger de façon durable les penchants négatifs des options prises au niveau institutionnel. Les causes conjoncturelles, en revanche, sont liées aux événements et à des éléments qui ne sont que peu ou pas maîtrisés par ceux qu'elles affectent et par les acteurs en général. Elles laissent une marge de manœuvre plus restreinte pour les traiter car elles appellent davantage de réactivité. Elles constituent la source principale de la situation de précarité, du fait du risque de déstabilisation qu'elles contiennent. Elles exigent donc des réponses réparatrices. Cependant, ce sont les réponses données par les mesures structurelles qui permettront d'atténuer au mieux leurs effets, dans la mesure où il faut tenter de les anticiper et de les corriger une fois produites.

Ces causes, qu'elles soient de nature définitive ou temporaire, se regroupent en général selon trois grands domaines : la situation économique et sociale, le logement et l'énergie.

## Les causes structurelles

### La libéralisation des marchés de l'énergie

La Commission européenne et plusieurs autres acteurs soutiennent la nécessité de la libéralisation du marché de l'énergie depuis un certain temps déjà, puisque la première directive à ce sujet date de 1996. Le but recherché par l'introduction de concurrence au sein du marché de fourniture de l'énergie est de permettre au consommateur de choisir son fournisseur de gaz et d'électricité, qu'il soit le fournisseur historique ou un nouveau venu. Les entreprises nationales qui détenaient avant l'ensemble des activités liées à l'énergie (de la production à la distribution) se retrouvent ainsi contraintes à renoncer à leur monopole et à ouvrir à la concurrence certaines de leurs activités, à l'image de la fourniture de l'énergie, ainsi qu'à partager leurs réseaux de transport et de distribution (lignes électriques, conduites de gaz) avec les nouveaux fournisseurs. Cependant, les entreprises historiques restent propriétaires de leurs réseaux et font payer leur accès aux nouveaux venus, ce qui inéluctablement se répercute sur les factures des consommateurs et fausse ainsi les conditions concurrentielles. Si le troisième paquet de mesures pour la libéralisation des marchés de l'énergie, présenté en septembre 2007, devait tenter de régler notamment cette question, les petites entreprises se plaignent toujours de ne pas avoir un accès équitable au réseau, en raison d'une législation encore insuffisante.<sup>6</sup> Par ailleurs, l'achèvement du processus de libéralisation conditionne l'insertion dans le réseau européen de l'électricité issue de sources d'énergie renouvelable et ainsi à parvenir à augmenter leur part de 20% dans la consommation d'énergie globale d'ici à 2020.<sup>7</sup>

Ce choix d'une politique qui devait aider le consommateur en lui offrant une information plus claire et une offre plus large et libre, s'est donc retourné contre lui-même, en raison d'une législation incomplète, encore trop faible, qui a chamboulé le rapport entre le consommateur et le fournisseur d'énergie, sans que le premier puisse facilement y trouver son intérêt, étant même pénalisé par l'absence d'égalité des fournisseurs face à l'accès aux réseaux. En effet, depuis juillet 2007, date butoir de la mise en œuvre de la directive réglant la libéralisation du marché de l'énergie, la baisse des prix attendue n'a pas eu lieu, mais au contraire, les prix ont stagné voire augmenté.

---

6. Euractiv, *Libéralisation du marché de l'énergie : l'UE se rapproche de la ligne d'arrivée*, 23 avril 2009. [<http://www.euractiv.com/fr/energie/libralisation-march-nergie-ue-rapproche-ligne-arrive/article-181547>]

7. Idem.

De surcroît, à l'incohérence législative européenne originelle, s'ajoute le manque de transparence de certains fournisseurs contribuant à une mauvaise information des consommateurs. En effet, des fournisseurs peu scrupuleux pratiquent des tarifs abusifs et des techniques de ventes agressives qui désemparent les ménages les plus vulnérables, qui ont tendance alors à souscrire à des offres dont ils ne comprennent pas les conséquences. Celles-ci, souvent négatives, se traduisent ensuite sur le montant final de la facture énergétique. Lors de la réception de cette facture se manifeste une autre conséquence liée au manque de transparence, à savoir des factures peu lisibles et non standardisées. Si le consommateur veut contester ou comprendre, il doit appeler, dans de nombreux pays européens, un numéro surtaxé. Ce système a même vu dans certains cas des foyers se retrouver avec deux fournisseurs et donc une double facture.

Le Parlement européen a largement souligné cet aspect dans son projet de recommandation en vue de l'adoption du troisième paquet concernant la libéralisation du marché de l'énergie : « *Un aspect essentiel de la fourniture d'énergie aux clients réside dans l'accès à des données de consommation objectives et transparentes, les consommateurs devant avoir accès à leurs données de consommation et connaître les prix correspondants et les coûts des services pour pouvoir inviter les concurrents à leur faire une offre sur cette base. Il convient également de garantir aux consommateurs le droit d'être dûment informés de leur consommation d'énergie et les forfaits demandés doivent être appropriés et refléter la consommation réelle d'électricité.* »<sup>8</sup>

Si les conséquences négatives de la libéralisation - augmentation des prix dans certains cas et information confuse - peuvent toucher l'ensemble de la population, elles aggravent souvent davantage la situation des foyers les plus précaires, plus vulnérables aux duperies commerciales ou plus vulnérables sur les variations de leur facture en énergie, trop élevée par rapport à leurs revenus.

En effet, l'eurodéputée Eluned Morgan, rapporteure sur le projet de recommandation mentionné précédemment, souligne que le problème de la précarité énergétique est croissant en Europe et met en évidence son lien avec la libéralisation du marché de l'énergie, au cours de laquelle les grandes compagnies ont profité des consommateurs les plus vulnérables, en abusant de leur situation dominante.<sup>9</sup>

---

8. Projet de recommandation pour la deuxième lecture sur la position commune du Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et abrogeant la directive 2003/54/CE (14539/2/2008 - C6 0024/2009 - 2007/0195(COD)).

9. Déclaration d'Eluned Morgan du 22, site internet PSE.

[<http://www.socialistgroup.eu/gpes/newsdetail.do?lg=en&id=129128&href=home>]

L'adoption du troisième paquet sur la libéralisation du marché de l'énergie devrait mieux prendre en compte ces problèmes mais ne pourra pas résoudre à lui seul la précarité énergétique. En effet, dans le même paquet, il est prôné la nécessité d'agir également sur une autre cause structurelle de la précarité énergétique, à savoir les conditions sociales et économiques : « *En tout état de cause, les États membres devraient garantir la fourniture d'énergie nécessaire aux clients vulnérables. Pour ce faire, ils devraient avoir recours à une approche intégrée, par exemple, dans le cadre de la politique sociale.* »<sup>10</sup> Un peu plus loin, dans les « règles générales de l'organisation du secteur », il est indiqué : « *Les États membres prennent des mesures appropriées, telles que (...) des prestations au titre des régimes de sécurité sociale, pour assurer aux consommateurs vulnérables l'approvisionnement nécessaire en électricité (...), afin de lutter contre la pauvreté énergétique là où elle se présente, y compris dans le contexte plus large de la pauvreté en général.* » Il convient donc de montrer dans quelle mesure les conditions socio-économiques des ménages jouent sur l'exposition des foyers à la précarité énergétique.

### **La situation de pauvreté des ménages et ses contraintes**

La précarité énergétique est fondée sur un cercle vicieux de renforcement des maux entre eux. Les plus pauvres sont ceux qui souffrent le plus de la précarité énergétique, et la précarité énergétique rend elle-même les personnes qu'elle touche plus vulnérables. Les personnes en situation de pauvreté ou de précarité, du fait du manque de ressources financières suffisantes ou d'une situation instable, sont les plus à même à souffrir du phénomène.

On peut distinguer deux types de publics vulnérables : d'une part, ceux qui n'ont pas de revenus suffisants, tels que les personnes touchant les minima sociaux ou des bas salaires, les chômeurs, les retraités, les jeunes ; d'autre part, ceux vivant dans l'inquiétude du lendemain et économisant sur l'essentiel, à l'image des personnes endettées, des travailleurs précaires (CDD, temps partiels), des personnes malades ou handicapées, et même des ménages à un seul revenu ou des familles monoparentales. Cette liste n'est pas exhaustive et parfois les problèmes se cumulent au sein d'un même foyer. Les catégories dépendent aussi largement des contextes nationaux, car certains de ces critères ne signifient pas la même

---

10. Position du Parlement européen arrêtée en deuxième lecture le 22 avril 2009 en vue de l'adoption de la directive 2009/.../CE du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et abrogeant la directive 2003/54/CE (A6-0216/2009).

chose selon les pays : les minima sociaux, par exemple, sont d'un niveau décent dans certains États, moins dans d'autres. Le seuil de pauvreté est d'ailleurs calculé de façon différente selon les pays, mais il a été clairement montré la corrélation entre les personnes vivant sous ce seuil et les personnes en situation de précarité énergétique.<sup>11</sup> Le Parlement européen a lui-même corrélié budget du ménage et satisfaction des besoins en énergie, en proposant de déclarer la pauvreté énergétique atteinte « *si la part des dépenses d'énergie dans les dépenses totales du ménage dépasse le double des dépenses d'énergie moyennes nationales.* »<sup>12</sup> Cette définition est intéressante, à condition qu'elle prenne en compte non seulement la dépense d'énergie réelle mais également celle potentielle. En effet, les ménages qui sont précaires peuvent préférer ne pas consommer l'énergie pourtant nécessaire pour se chauffer correctement, et ainsi afficher des factures basses mais qui ne correspondent à leurs besoins réels. La pauvreté dans ce cas est bien liée à la constatation chiffrée établissant la disproportion des dépenses énergétiques par rapport aux dépenses globales, alors que la précarité peut ne pas être visible économiquement mais être présente.

Cette dernière, comme on l'a dit, est également liée à un sentiment d'insécurité, vérifié par un certain nombre de critères socio-économiques, dont les emplois précaires notamment. La précarité se fonde sur la crainte de sombrer dans une situation détériorée, et se traduit en général par la privation, évidemment moins visible sur la facture finale. Cependant, il est possible de voir que la quantité de chauffage ne correspond pas aux besoins standards du logement, alors que paradoxalement les personnes les plus pauvres sont en général habituées à se restreindre et consomment moins.<sup>13</sup>

En résumé, pauvreté ou précarité économique participent toutes deux à la précarité énergétique, soit du fait du manque de moyens pour se chauffer, qui aboutit à l'endettement, aux solutions inadéquates (utilisation d'un chauffage d'appoint, par exemple) ou à la restriction dépassant l'« acceptable », soit du sentiment d'être en danger qui se traduit par les mêmes effets.

---

11. Diagnostic des causes et conséquences en Belgique, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni, WP2-D5, projet EPEE, programme Énergie Intelligente Europe.

12. Projet d'avis sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2003/55/CE concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel (COM(2007)0529 - C6-0317/2007 - 2007/0196(COD)).

13. DEVALIERE Isolde, *Comment prévenir la précarité énergétique ? Situation actuelle et risques inhérents à la libéralisation du service de l'énergie*, Les annales de la recherche urbaine, septembre 2007, n°103. [<http://www.cstb.fr/actualites/webzine/editions/decembre-2007/des-travaux-pour-lutter-contre-la-precarite-energetique.html>]

Par ailleurs, ces deux états économiques contraignent le choix du logement et la qualité thermique attenante, ce qui contribue à amplifier la difficulté ou l'incapacité à subvenir à ses besoins en énergie.

### La mauvaise qualité du logement

Sous le terme de qualité, la mauvaise efficacité énergétique des logements est principalement en cause. Celle-ci est déterminante, car elle renforce la précarité énergétique. Un foyer aux ressources limitées est d'autant moins en mesure d'assumer ses dépenses, s'il habite dans un logement « passoire ». Cela signifie qu'avec les mêmes revenus, un foyer peu aisé pourrait payer la facture énergétique d'un logement bien isolé, en contrôlant et en mesurant ses dépenses en énergie, et pourrait même la réduire à zéro, en utilisant des sources d'énergies renouvelables. Or souvent, les logements des personnes les plus pauvres sont vétustes et datent d'avant les réglementations thermiques nationales et européennes. Pour illustration, la directive européenne de 2001 sur la performance énergétique des bâtiments<sup>14</sup> et le renforcement des réglementations thermiques dans dix pays européens depuis 2000 ont permis d'établir ce constat : « *les logements construits dans l'UE-15 en 2005 consommaient en moyenne 1/3 d'énergie en moins que ceux construits en 1990 (ou encore 60% de moins que les logements construits avant le premier choc pétrolier de 1973/1974).* »<sup>15</sup>

Le manque de logements disponibles sur le marché est également en cause, car il a permis que des « marchands de sommeil » ou des propriétaires peu scrupuleux remettent sur le marché des logements insalubres, comme en France. Dans les pays de l'Est, où les préoccupations environnementales ont longtemps été inexistantes, la plupart des logements ne sont pas aux normes requises par l'Union européenne.

D'un point de vue technique, les logements les plus énergivores sont ceux qui allient une isolation inexistante ou insuffisante, de l'humidité et un chauffage inadapté. Les comportements peuvent jouer un rôle, mais l'attitude de restriction déjà évoquée précédemment des foyers les plus précaires exclut en partie ce facteur, qui reste toutefois déterminant pour l'ensemble de la population et la consommation énergétique des ménages en particulier.

---

14. Directive 2002/91/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 sur la performance énergétique des bâtiments

15. Résumé des rapports sur l'évaluation de l'efficacité énergétique en Europe : ADEME /IEEA, Bosseboeuf D., Lapillonne B., Eichhammer W.(2007) : *Evaluation of Energy Efficiency in EU New member countries and in the EU-25 : indicators and policies*, ADEME /IEEA, Paris

La précarité énergétique est intimement liée à la quantité de chauffage nécessaire. En effet, la part du chauffage continue à représenter plus de la moitié de la consommation d'énergie des ménages (68% en 2004).<sup>16</sup> L'eau chaude et l'utilisation d'électricité (pour les appareils électroménagers et l'éclairage) constituent les deux autres sources principales de leur consommation. Or, les systèmes de chauffage sont souvent peu adaptés ou inutiles face aux défauts de l'isolation des logements en général réservés aux classes moyennes et supérieures, car elles ne sont en général remboursées qu'après un investissement initial que les classes les plus pauvres ne peuvent pas se permettre. Le développement des prêts verts sociaux peut être une solution mais ils exigent de franchir un pas que les ménages précaires ne sont pas toujours prêts à faire, en raison du sentiment d'insécurité lié à l'avenir. Il faut constater également que les plus pauvres sont locataires et non propriétaires, et que les investissements qu'ils feraient, seraient à fonds perdus s'ils n'occupaient pas le logement suffisamment longtemps.

Les bailleurs de logements sociaux et les propriétaires sont donc aussi en cause. Alors que les mesures européennes et nationales se multiplient pour améliorer l'efficacité énergétique des habitations, il existe encore des appels d'offres pour des travaux dans des logements sociaux, qui ne tiennent pas compte des normes d'isolation en vigueur.<sup>17</sup> Par ailleurs, les propriétaires rechignent souvent à effectuer des travaux de rénovation qui exigent un investissement conséquent, surtout dans le cas de logements collectifs, sans qu'eux-mêmes en bénéficient directement. Dans le meilleur des cas, le financement est conjoint entre propriétaire et locataire, et le propriétaire peut baisser le loyer si le locataire participe à la rénovation, mais bien souvent, le prix se répercute sur le loyer et annule l'économie réalisée sur l'énergie pour le locataire, et peut même le pousser à quitter le logement.

Il est également mis en évidence en général à cette occasion une autre cause qui serait responsable de 5 à 15% de la consommation énergétique, à savoir les comportements.<sup>18</sup> En effet, l'absence de sensibilisation et

---

16. Idem.

17. Bimensuel AlterEchos, *Énergie : Chauffe qui peut !*, Dossier spécial-février 2008, n°246-247.

18. DARBY Sarah, *The effectiveness of feedback on energy consumption*, a review for defra of the literature on metering, billing and direct displays, Avril 2006, Environmental Change Institute, University of Oxford. [<http://www.eci.ox.ac.uk/research/energy/downloads/smart-metering-report.pdf>]

d'éducation en matière d'habitudes à prendre dans son logement joue directement sur la consommation énergétique. La méconnaissance, la négligence ou la recherche du confort sont souvent pointées.<sup>19</sup> Néanmoins, ces facteurs ne concernent pas directement les classes sociales habituées à se priver, si ce n'est au niveau de la méconnaissance de certaines règles et techniques permettant de garder la chaleur par exemple ou encore de s'éclairer à moindre coût.

## Les causes conjoncturelles

Alors que les causes évoquées précédemment résultent de politiques structurelles et appellent des solutions durables, les causes conjoncturelles sont plus difficiles à maîtriser et leur traitement se fait en général a posteriori. Pourtant, la conjoncture pourrait avoir moins d'impact si des solutions durables étaient adoptées pour faire face aux causes structurelles. Par exemple, la flambée des prix de l'énergie porte moins de conséquences si le logement est bien isolé et utilise des sources d'énergies renouvelables.

### Les variations des prix de l'énergie

Les hausses des prix de l'électricité et du gaz dépendent largement de la libéralisation des marchés de ces énergies. Le gaz, ainsi que le pétrole, en tant qu'énergies fossiles, sont également soumis à d'autres facteurs, tels que la conjoncture internationale et les choix géostratégiques qui conditionnent l'approvisionnement et les réserves disponibles. Leur prix est donc par essence volatil, de même que leur disponibilité, l'histoire et les crises pétrolières et gazières l'ayant démontré. La forte corrélation entre la facture énergétique des logements et le prix de ces énergies souligne le caractère insoutenable de la situation à long terme, mais surtout à court terme pour les foyers les plus fragiles. En effet, cette forme de captivité soumet la stabilité de vies humaines à des événements sur lesquels les personnes impactées ne peuvent avoir prise. Pour preuve, en Belgique par exemple, les coupures de gaz et les systèmes de prépaiement pour l'électricité ne cessent de se développer au fur et à mesure que les prix de ces mêmes énergies continuent à augmenter, en fonction de facteurs imprévisibles comme la spéculation.<sup>20</sup>

---

19. CREISER Charlotte, Working paper *Comment réduire sa facture énergétique ? Le contexte belge*, 2008, Série Développement durable, Pour La Solidarité

20. DE CHANGY Jordane, VAN HOOETEGEM Henk, *Énergie : quand le social et l'écologie se rencontrent*, La Revue Nouvelle Mai-Juin 2008, n°5-6

## Les crises du logement

Certains pays européens, comme la France en particulier, ou l'Italie et la Belgique, sont confrontés à une demande croissante en logement alors qu'ils enregistrent un manque de logements sociaux ou classiques, même si dans d'autres pays, comme l'Allemagne, la situation est différente, certains logements souffrant au contraire de désaffectation. Cet accès problématique au logement contribue de façon significative à la situation de précarité énergétique. En effet, la disproportion entre l'offre et la demande aboutit à deux tendances : la hausse des loyers et la remise sur le marché de logements vétustes ou insalubres. En Belgique, les loyers auraient augmenté plus vite que l'indexation,<sup>22</sup> soit de 10,6% en moyenne de 1996 à 2001, en France, de 6,2% en moyenne sur 20 ans, et en Italie, de 100% entre 1999 et 2005.<sup>23</sup> Cela contraint les locataires à économiser sur d'autres postes, comme la facture énergétique, ou à quitter leur logement pour des loyers plus bas, mais dans des habitations souvent plus défectueuses sur le plan énergétique, notamment s'il s'agit des logements anciens et insalubres mentionnés précédemment.

## La perception du pouvoir d'achat

Si le pouvoir d'achat paraît avoir diminué alors qu'il a en fait stagné, ceci serait dû principalement à « *la hausse rapide des prix de l'immobilier résidentiel* » qui a rendu « *l'accès à la propriété beaucoup plus difficile, même si les ménages ont probablement été plus sensibles aux hausses des prix à la consommation pendant cette période qu'aux baisses de prix qui sont venues les compenser* ». <sup>24</sup> Cette hausse exponentielle des prix de l'immobilier, doublée d'un ralentissement de la croissance de la productivité a donné aux ménages une impression de régression.

Ce phénomène joue donc à la fois sur la perception (sentiment de crainte lié à l'impression de régresser) et sur la réalité elle-même (immobilier trop cher). Pour les ménages déjà fragiles, ces deux effets ont eu pour conséquence de les fragiliser davantage, et sont également responsables de la précarité énergétique, en incitant à restreindre les dépenses en énergie pour assurer la hausse des prix de l'immobilier ou à compenser la régression ressentie au niveau de la consommation des biens courants.

---

21. *Loyers : Comment sortir de l'impasse ?* N. Bernard in Les échos du logement, 03/200, n°1

22. Diagnostic des causes et conséquences en Belgique, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni, WP2-D5, projet EPEE, programme Energie Intelligente Europe

23. Idem

24. Jean-François JAMET, Policy paper, *Le pouvoir d'achat dans la zone euro*, Fondation Robert Schuman.

Ces causes, structurelles et conjoncturelles, sont donc souvent intimement liées, et si elles peuvent affecter l'ensemble de la société, elles ont un effet négatif démultiplicateur sur les populations les plus fragiles.

# 2

## conséquences

Les conséquences de la précarité énergétique se traduisent de façon très dramatique dans certains cas. En se manifestant à la fois sur la situation matérielle, physique et psychologique, elles contribuent à renforcer le cercle vicieux des facteurs. Cet enchaînement fait de la précarité une situation permanente, qui se transforme progressivement en une exclusion stigmatisante.

### Les conséquences économiques et matérielles

Lorsque plus de la moitié du budget des familles est consacrée au logement (loyer et énergie), et lorsqu'en France, par exemple, 15% des revenus en moyenne sont consacrés aux dépenses en énergie chez les ménages pauvres, contre 6% chez les ménages aisés,<sup>25</sup> les autres besoins sont restreints au minimum. Dans les cas les plus extrêmes, le dilemme « se chauffer ou manger »<sup>26</sup> peut apparaître.

Les personnes pauvres qui continuent à se chauffer, alors que leurs revenus ne suivent plus, se retrouvent parfois dans des situations d'endettement, voire de surendettement. Ce problème contribue à aggraver leur situation précaire, qui, du jour au lendemain, peut basculer, avec la menace permanente de voir arriver les huissiers. Ces personnes peuvent également avoir recours à des chauffages d'appoint mal adaptés, dangereux pour leur santé.

---

25. Journée d'échanges, Fondation Abbé Pierre, 1er avril 2009.

26. Commentaire d'un participant à la 7ème rencontre européenne des personnes en situation de pauvreté.

27. DEVALIERE Isolde, *Comment prévenir la précarité énergétique ? Situation actuelle et risques inhérents à la libéralisation du service de l'énergie*, Les annales de la recherche urbaine, septembre 2007, n°103.

Le risque réside également dans la coupure de l'approvisionnement et l'exclusion définitive par le fournisseur d'énergie, qui plongent le foyer concerné dans une situation d'exclusion grave. La mise en place d'un système de prépaiement en vue d'imposer un montant de consommation d'énergie prédéfini par mois oblige le foyer à économiser sur des dépenses pourtant indispensables. Lui-même peut avoir recours à l'auto-coupure ou au blocage du compteur électrique.<sup>27</sup>

Par ailleurs, l'absence de chauffage contribue à dégrader les logements déjà mal isolés et humides. Cela peut conduire le propriétaire à s'en prendre au locataire, alors que la responsabilité des travaux initiaux lui revient.

## Les conséquences sur la santé physique et morale

Pour l'eurodéputée Eluned Morgan, la personne pauvre en énergie est confrontée à de fortes situations de doute, de déconnection et à des problèmes physiques et mentaux.<sup>28</sup> Le cercle vicieux est non seulement matériel, mais psychologique. Le logement symbolise le chez-soi, le refuge ultime pour les personnes déjà fragiles. La dégradation du logement et les conditions de vie « anormales », en n'utilisant que peu ou plus d'eau chaude, de chauffage, de lumière, d'appareils électriques, atteint la santé morale en altérant l'image de soi, et constitue « *un frein à la fois à la vie sociale et à la vie personnelle.* »<sup>29</sup> Le lien direct entre la précarité énergétique et la santé physique a été démontré, notamment chez les enfants et les personnes âgées.<sup>30</sup> Les conséquences se manifestent par des allergies et les maladies liées aux poêles à pétrole, au froid et à l'humidité et peuvent même aller jusqu'au décès, particulièrement lors des pics de froid hivernaux. La détérioration de l'hygiène par manque de ressources nécessaires - eau chaude par exemple - est également responsable de maladies et de prolifération de bactéries.

## Les conséquences sociales

Ces effets se répercutent inéluctablement sur la position sociale. La restriction permanente, l'absence des commodités qui permettent de se

---

28. Eluned MORGAN, MEP, Rapport Energy poverty in the EU, 2008.

29. Diagnostic des causes et conséquences en Belgique, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni, WP2-D5, projet EPEE, programme Énergie Intelligente Europe.

30. Idem.

maintenir dans la norme sociale - l'eau chaude pour se laver, le chauffage pour avoir chaud et rester en bonne santé - et conserver une vie décente aboutissent à un sentiment ou à une situation réelle d'exclusion sociale. La honte, le doute par rapport à soi-même empêchent la vie sociale. De la rupture avec ses proches à la peur de se présenter dans les lieux sociaux tels qu'une agence de l'emploi ou même un centre d'aide sociale, l'ensemble de ces mauvaises conditions psychologiques contribue à détériorer les conditions économiques et sociales du foyer concerné. La marginalisation et l'exclusion sont les conséquences ultimes de la précarité énergétique.



## LA PRISE EN COMPTE COMMUNAUTAIRE

« Personne, dans l'Union européenne, n'a été sans remarquer l'augmentation spectaculaire ces derniers mois des prix de l'énergie. Dans l'Europe entière, des gens doivent se battre pour payer leurs factures d'électricité. La question de la précarité énergétique doit être insérée dans le débat européen. »<sup>31</sup> Au niveau européen, il n'existait pas de définition à proprement parler mais un ensemble de textes qui influent sur la précarité énergétique de façon plus ou moins directe. En matière d'énergie, plusieurs réglementations ont un impact direct sur la pauvreté énergétique, d'une part, celles régulant la libéralisation des marchés de l'énergie - directives concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité<sup>32</sup> et les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel<sup>33</sup> - et, d'autre part, celles concernant l'efficacité énergétique - directives sur la performance énergétique des bâtiments<sup>34</sup> et sur l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et services énergétiques<sup>35</sup> -. En matière de protection et de droits des consommateurs, les principales directives sont, à nouveau, celles déjà mentionnées qui régulent la libéralisation du marché de l'énergie.<sup>36</sup>

L'enjeu du troisième paquet de mesures sur l'énergie, révisant ou abrogeant ces directives, est donc déterminant, d'autant plus que celui-ci a

---

31. Réaction de MORGAN Eluned après le vote avalisant son rapport sur les règles du marché intérieur de l'électricité, le 18 juin 2008. [<http://www.socialistgroup.org/gpes/newsdetail.do?lg=fr&id=89136&href=home>]

32. Directive 2003/54/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2003 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité .

33. Directive 2003/55/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2003 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel.

34. Directive 2002/91/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 sur la performance énergétique des bâtiments.

35. Directive 2006/32/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2006 relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques.

36. Cf. notes 32 et 33.

enfin donné une définition en tant que telle de la précarité énergétique, jusque là absente des textes officiels communautaires.

C'est d'ailleurs seulement depuis 2007 environ que s'est manifesté un intérêt pour ce problème, pourtant beaucoup plus ancien. La déclaration écrite sur la lutte contre la pauvreté énergétique dans l'Union européenne<sup>37</sup> déposée par cinq députés européens en 2007 a mis le doigt sur cette carence. Un des seuls documents traitant de cette matière était notamment la communication de la Commission du 5 juillet 2007 intitulée « *Vers une charte européenne des droits des consommateurs d'énergie.* »<sup>38</sup> La charte a été adoptée finalement le 19 juin 2009 par le Parlement. Celle-ci « *souligne le fait que l'approvisionnement énergétique est un élément clé pour la participation réussie des citoyens à la vie économique et sociale ; rappelle que, bien qu'ils soient déjà protégés par la législation communautaire en vigueur, les droits des consommateurs sont souvent bafoués ; souligne que le meilleur moyen de renforcer les mesures de protection des consommateurs passe par une mise en œuvre plus efficace de la législation existante ; (...) souligne l'absolue nécessité de renforcer la protection du consommateur dans le domaine de l'énergie et d'utiliser cette charte comme un instrument d'orientation pour les autorités européennes et nationales, ainsi que les établissements privés, pour garantir et faire respecter effectivement les droits des consommateurs.* »<sup>39</sup>

Sur le plan pratique et aux niveaux régionaux ou locaux, la Commission, via ses nombreux programmes communautaires, à l'image de Concerto, Énergie Intelligente Europe, ou ICT-PSP, encourage et finance la mise en œuvre de projets qui privilégient l'efficacité énergétique notamment dans les logements sociaux. Pour exemple, l'appel à propositions pour le programme ICT-PSP contenait une ligne sur les technologies de l'information et de la communication au service de l'efficacité énergétique dans les logements sociaux.<sup>40</sup>

Cependant, au vu de l'état de l'art jugé insuffisant, la Déclaration estimait que « *la Commission devrait présenter une communication en matière de lutte contre la pauvreté énergétique dans l'Union européenne.* »<sup>41</sup> La Commission n'avait pas en effet encore clairement défini et circonscrit le pro-

---

37. Déclaration écrite sur la lutte contre la pauvreté énergétique dans l'Union européenne, 7 juillet 2008, 0063/2008.

38. COM(2007)0386.

39. Charte européenne des droits des consommateurs d'énergie (P6\_TA(2008)0306).

40. 4.1: *ICT for energy efficiency in social housing*, ICT-PSP Work Programme 2009.

[http://ec.europa.eu/information\\_society/activities/ict\\_psp/documents/ict\\_psp\\_wp2009.pdf](http://ec.europa.eu/information_society/activities/ict_psp/documents/ict_psp_wp2009.pdf)

41. Idem.

blème de la précarité énergétique. En revanche, le Parlement s'est davantage emparé de la question, notamment l'eurodéputée britannique Eluned Morgane, auteure de nombreux textes sur la précarité énergétique en Europe, et du récent rapport sur les règles du marché intérieur de l'électricité, qui a connu diverses évolutions, dont la dernière date du 11 mars 2009.<sup>42</sup> C'est sur base de ce rapport notamment que, le 22 avril 2009, le Parlement européen a adopté le troisième paquet de libéralisation du marché de l'énergie, avec la volonté de mettre en avant le droit des consommateurs et de reconnaître la « pauvreté énergétique », comme « *la situation des membres d'un ménage qui ne peuvent pas se permettre de chauffer leur foyer de manière acceptable ; cette situation s'évalue au regard des niveaux recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé.* »<sup>43</sup>

La directive invite également les États membres à donner une définition *ad hoc* de la précarité énergétique au niveau national et à prendre des mesures adéquates : « *La pauvreté énergétique est un problème croissant dans l'Union européenne. Les États membres devraient donc élaborer des plans d'action nationaux pour lutter contre ce problème et garantir la fourniture d'énergie nécessaire aux clients vulnérables. Ce faisant, une approche intégrée est nécessaire et les actions devraient inclure des mesures sociales, des normes tarifaires et des améliorations des habitations en termes d'efficacité énergétique. À tout le moins, la présente directive devrait permettre des politiques nationales, en termes de modèles de tarification, en faveur des clients vulnérables.* »<sup>44</sup>

Concrètement, il s'agira de mieux défendre les intérêts des consommateurs, en améliorant la transparence et l'accès à l'information. Des compteurs intelligents devraient être également installés dans les dix années à venir, partout en Europe, afin d'améliorer l'efficacité énergétique. Il sera également mis en œuvre une réglementation plus transparente, réservant aux autorités de régulation nationale des compétences accrues et garantissant une réelle ouverture des marchés grâce à la coopération effective des autorités de la concurrence.

---

42. Projet de recommandation pour la deuxième lecture sur la position commune du Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et abrogeant la directive 2003/54/CE (14539/2/2008 - C6 0024/2009 - 2007/0195(COD)).

43. *Idem.*

44. Projet de recommandation pour la deuxième lecture sur la position commune du Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et abrogeant la directive 2003/54/CE (14539/2/2008 - C6 0024/2009 - 2007/0195(COD)).

Pour les partisans de la lutte contre la précarité énergétique, cet essai de définition et surtout le train de mesures et de recommandations adopté, dimensionné à la nature et à la gravité du problème, sonnent comme un début de victoire. Cependant, les États membres doivent encore démontrer leur capacité à lutter contre ce fléau, en le ciblant de façon plus précise, en coordonnant mieux les différents moyens mis en place et en allant plus loin dans les mesures pouvant remédier aux problèmes structurels à l'origine de la précarité énergétique.

Il a été tenté ici de définir de façon ordonnée les multiples causes et conséquences de la précarité énergétique, afin de donner aux acteurs, notamment de l'économie sociale, des clefs de compréhension sur ce problème multidimensionnel et les sensibiliser à la gravité de la situation. Ce problème est transversal, il touche notamment aux politiques du logement et de l'énergie, et devrait donc être davantage intégré dans le cadre de ces politiques. Le troisième paquet énergie européen a tracé des pistes de réflexion et d'approfondissement du traitement du problème.

Face à ce constat général, le contexte belge et le rôle de l'économie sociale au regard de la précarité énergétique vont être maintenant présentés, afin d'examiner quel contenu pratique l'économie sociale belge peut donner à la législation européenne, de façon concrète et proche des personnes précarisées.





**DEUXIÈME PARTIE :**  
**La Précarité énergétique**  
**en BELGIQUE et Le rôle de**  
**L'économie sociale**

---





## INTRODUCTION

L'énergie est dans nos pays un bien de première nécessité. Pour vivre décemment, nous avons tous besoin d'électricité et de chauffage. Or, aujourd'hui encore, un grand nombre de Belges n'ont pas accès à ces biens ou très difficilement. Ils sont dans l'incapacité de payer leur facture d'énergie en fin de mois, se voient parfois couper l'accès au gaz ou à l'électricité ou sont contraints de diminuer drastiquement leur consommation, en risquant de mettre en péril leur santé et de se marginaliser.

Deux grandes variables peuvent déterminer la précarité énergétique en Belgique. La première est le coût de l'énergie. Celui-ci dépend du distributeur, du prix global de l'énergie et des dispositifs existants pour réduire ce prix (tarif social, etc.). La seconde variable est la quantité d'énergie consommée. Cette quantité dépend principalement du logement dans lequel la personne habite, des appareils électroménagers dont elle dispose (état, nombre, etc.), de la performance de son système de chauffage (entretien, qualité, etc.) et de ses habitudes de vie.

Quelles sont les grandes tendances et données statistiques sur la question en Belgique ? Qu'en est-il de l'évolution du prix de l'électricité et du gaz ? Quel est l'état global de l'habitat dans notre pays ? Combien de ménages la précarité énergétique touche-t-elle ? Telles sont quelques questions auxquelles on va tenter de répondre ici. Les enjeux de la précarité énergétique et le rôle à jouer par les entreprises d'économie sociale seront également traités. Enfin, on présentera plusieurs bonnes pratiques répertoriées au sein de l'économie sociale, qui participent à réduire la précarité énergétique.



## constats

Au niveau du prix de l'énergie, le premier constat est évidemment lié au contexte de libéralisation de l'énergie qui est de mise en Belgique. Cette libéralisation qui, selon les annonces et justifications développées lors de sa mise en œuvre, aurait dû procurer des avantages aux consommateurs et amener une baisse des prix, est loin d'atteindre ces résultats. La libéralisation a, au contraire, provoqué des effets pervers, particulièrement pour les personnes les moins informées et les plus vulnérables.

Certains ménages ont, par exemple, signé différents contrats de fourniture d'électricité ou de gaz en même temps. Ils se sont alors retrouvés avec des frais de résiliation de contrat ou des doubles factures. De plus, les tarifs varient largement d'un fournisseur à l'autre. Or, les ménages les moins informés n'ont pas pu disposer des outils nécessaires pour comparer les offres et choisir celle qui leur convenait le mieux. Ils ont alors souvent conclu un contrat avec le fournisseur le plus actif en terme de démarchage mais parfois le plus cher. Enfin, la complexité des factures s'est par ailleurs accrue, ce qui les rend souvent incompréhensibles même pour les plus avertis.

En ce qui concerne les prix eux-mêmes, les différentes données recueillies par la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) montrent qu'ils ont nettement augmenté, et ce, surtout en Wallonie. Comme la CREG le mentionne dans son rapport, « *en Wallonie, on peut observer, surtout pour les plus petits clients où les termes fixes pèsent relativement plus, une nette augmentation du prix de l'énergie après libéralisation. Cette augmentation s'explique en partie par la séparation des différents métiers, de la production à la fourniture de l'énergie, et par l'augmentation des coûts de distribution.* »<sup>45</sup> Ces derniers sont par ailleurs largement inéquitables

---

45. CREG, *Évolution des prix de l'électricité sur le marché résidentiel*, avril 2009.

en Région Wallonne puisqu'ils varient de manière importante selon la densité de l'habitat et selon l'intercommunale qui opère.

En outre, la libéralisation de l'électricité et du gaz est intervenue dans un contexte général de hausse importante des prix de l'énergie. Cette augmentation s'est vue freinée au début de l'année 2009 mais les prix ne sont pas encore redescendus au niveau de janvier 2007. En 2008, les prix ont atteint des niveaux record avec des impacts directs sur les factures.

Parallèlement à ces premiers problèmes, la libéralisation de l'énergie a amené des difficultés dans les procédures d'aide aux personnes les plus vulnérables. Comme l'explique le coordinateur de la Cellule médiation de dettes et énergie du CPAS de Bruxelles-Ville dans le dossier qu'Alter Echos a consacré à la thématique : « *Avant la libéralisation, nous avions une procédure en quinze étapes pour les plans d'apurement, elle en comporte aujourd'hui trente ! Nous avions, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007, obtenu après un gros travail avec Sibelga, que la procédure de recouvrement se mette en place très vite et qu'on évite ainsi un endettement trop important. Or, à l'heure actuelle, nous sommes revenus quelques années en arrière, les premiers dossiers de résiliation arrivent seulement aujourd'hui chez les juges de paix. En attendant, parfois plus d'un an s'est écoulé et les dettes sont évidemment très élevées !* »<sup>46</sup>

En 2004, l'enquête de l'Institut National de Statistique démontrait que la facture énergétique était en valeur absolue plus élevée pour les ménages à hauts revenus, ce qui n'a rien d'étonnant. Les ménages qui ont des revenus plus élevés disposent souvent d'un logement plus grand, de davantage d'appareils ménagers, etc. Par contre, en pourcentage du revenu total, la facture énergétique est plus importante pour les revenus les plus bas que pour les revenus les plus élevés. Elle représentait 8% du budget pour les 10% les plus pauvres, contre seulement 4% pour les 10% les plus riches, et 6% pour les ménages à revenu moyen. Les prix de l'énergie ayant considérablement augmenté ces dernières années, il est plus que probable que ces pourcentages ne correspondent plus à la réalité d'aujourd'hui et soient bien plus élevés pour les ménages qui disposent des plus bas revenus. Pour la Wallonie, une étude de la fédération des CPAS réalisée en août 2008 montrait par exemple que les ménages qui bénéficient du revenu d'intégration sociale dépensaient - sans tenir compte de l'augmentation des coûts de l'énergie survenue en 2008 - 11,07% de leurs revenus en eau, gaz, électricité et mazout.<sup>47</sup> Se chauffer représente alors pour cer-

---

46. Catherine Morenville, CPAS et usagers trinquent, Alter Echos n°246.

47. [[http://www.uvcw.be/no\\_index/cpas/panier-etude-quantitative.pdf](http://www.uvcw.be/no_index/cpas/panier-etude-quantitative.pdf)]

tains un coût trop élevé au point qu'ils doivent parfois s'en passer : « *Soit on mange, soit on se chauffe.* »

En ce qui concerne l'état du logement en Belgique, les constats sont particulièrement négatifs. Une étude menée à la suite de l'enquête nationale de 2001<sup>48</sup> démontre que 15% des maisons belges ont été construites avant 1919 et 17% entre 1919 et 1945, contre une moyenne européenne de respectivement 11% et 12%. Le pourcentage d'habitations construites entre 1980 et 2000 est de 22% contre une moyenne européenne de 30%. Cette étude montre également que la qualité des logements n'a pas été améliorée depuis. 13,3% des habitations flamandes sont en mauvais état pour 19,1% en Wallonie et 24% à Bruxelles. En tout, 616.000 habitations, soit 15,9% de l'ensemble du parc immobilier belge est en mauvais état.

En Wallonie, une enquête plus récente<sup>49</sup> sur la qualité du logement démontre que, seul 6 % du parc immobilier wallon dispose d'une isolation supérieure à 12 cm, correspondant à la norme thermique en vigueur. Or, les spécialistes préconisent aujourd'hui une isolation de 20 à 25 centimètres en toiture.

L'état du parc immobilier en Belgique est donc particulièrement préoccupant. Or, la demande est plus forte que l'offre. Des logements en très mauvais état trouvent dès lors acquéreurs, faute de mieux, auprès des personnes les plus précarisées.

---

48. Dwelling in Belgium : Monographies, the 2001 socio-economic survey, D. Vanneste, KUL - Afdeling Sociale en Economische Geografie, L. Goossens, Universiteit Antwerpen - Sociology Department en Sociaal Beleid, et I. Thomas, UCL - Département de Géologie et de Géographie.

49. Collectif, Enquête sur la qualité de l'habitat en Région wallonne 2006-2007, Études et documents Logement n° 5, Région wallonne, Namur, 2007.



# 2

## LE RÔLE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Les entreprises d'économie sociale sont des acteurs de première ligne pour combattre la précarité énergétique. Une majorité d'entre elles poursuit comme objectif l'insertion sociale et professionnelle de personnes très peu qualifiées qui ont difficilement accès au marché de l'emploi et connaissent majoritairement des difficultés financières. Les entreprises d'économie sociale ont donc une connaissance fine des difficultés et des mécanismes qui interviennent dans les situations de précarité et côtoient quotidiennement les personnes touchées.

Par ailleurs, leur objectif est d'aider ces personnes à retrouver une place dans la société socialement et professionnellement. Or, lutter contre la précarité énergétique contribue directement à cet objectif. Cette dernière ne vient en effet jamais seule. Elle est liée à d'autres problématiques (logement, endettement, difficultés familiales, etc.) qui sont indissociables et contribuent à l'exclusion sociale et professionnelle des personnes.

Depuis plusieurs années, les entreprises d'économie sociale constatent une aggravation de certaines problématiques auprès de leur public cible. De nombreuses entreprises d'insertion (EI) ou entreprises de formation par le travail (EFT) voient en effet une augmentation réelle de leurs travailleurs ou stagiaires en situation de surendettement. Pour fuir les huissiers, certains déménagent sans cesse, notamment dans des logements insalubres.

Les difficultés rencontrées par les stagiaires et travailleurs pour trouver un logement décent à prix correct se sont également accentuées. Les personnes qui disposent de revenus bas sont attirées par les prix de location très bas mais n'évaluent pas le surcoût en terme d'énergie.

Un cercle vicieux s'installe alors rapidement : facture d'énergie à la hausse, endettement, coupure de l'électricité ou du gaz, etc. Les problèmes de santé et d'hygiène qu'engendre une habitation mal chauffée ou de mauvaise qualité viennent également s'ajouter à ces difficultés. Cer-

taines entreprises de formation par le travail voient des stagiaires arrêter leur formation pour des problèmes de santé liés à leur logement ou parce qu'ils sont contraints de déménager faute de pouvoir payer leur loyer. Un véritable enjeu pour les entreprises d'économie sociale réside dans la formulation de réponses adéquates à ces problèmes.

# 3

## enjeux - Recommandations

Nous l'avons vu, la facture énergétique d'un ménage belge dépend d'une part du prix de l'énergie et d'autre part des quantités d'énergie qu'il consomme. Lutter contre la précarité énergétique consiste dès lors à intervenir sur ces deux variables. Quatre grands types d'actions peuvent être entrepris. Le premier consiste à diminuer les coûts de l'énergie, soit via des actions politiques (tarif social, chèque « mazout », etc.), soit en s'organisant au niveau des citoyens et en groupant les achats d'énergie. Le deuxième type d'action consiste à diminuer la consommation d'énergie du bâtiment (isolation, chaudière performante, panneaux solaires, etc.). Le troisième type vise à modifier les comportements des ménages via la formation, l'information, des accompagnements appropriés et la création de divers services. Enfin, un quatrième type d'actions consiste à diminuer la consommation énergétique en favorisant l'acquisition d'appareils électroménagers plus performants (ampoules, frigos, etc.).

Il semble évident que ces modes d'actions n'ont pas tous le même impact sur la facture énergétique. Des diverses études et constats réalisés pour le moment, il apparaît incontestable que le premier enjeu soit celui de l'amélioration énergétique des bâtiments. C'est actuellement la manière la plus efficace non seulement de réduire largement la facture énergétique des habitants mais aussi de réduire la production de CO<sub>2</sub> et donc l'impact de la consommation d'énergie domestique sur le climat.

En ce qui concerne les entreprises d'économie sociale, les défis se situent à différents niveaux. Le premier est celui de l'information. Beaucoup de personnes en situation de précarité énergétique ne connaissent pas leurs droits, prennent peur, préfèrent couper l'électricité et le chauffage. Certaines ne connaissent pas non plus les organismes qui peuvent les soutenir, qu'il s'agisse des Agences immobilières sociales, des Associations de promotion du logement ou d'autres services qui peuvent les aider à trouver des logements de transit, d'insertion ou des logements sociaux. Il y a également un très important travail d'information à réaliser au sujet

des primes et aides existantes et des mécanismes développés pour permettre aux personnes à faibles revenus d'y avoir accès plus facilement. Si des Guichets de l'Énergie<sup>50</sup> ont été mis en place en Région wallonne, force est de constater qu'ils répondent surtout aux besoins des personnes à revenus moyens ou élevés. Les entreprises d'économie sociale pourraient jouer ce rôle auprès de leur public cible, mais elles devraient pour ce faire être elles-mêmes informées de l'ensemble des possibilités qui existent et disposer de quelques moyens pour réaliser cet accompagnement et cette formation.

Il existe aussi un réel manque de formation des accompagnateurs sociaux pour aider les personnes en situation de précarité énergétique ou proches de cette situation, à lire et à comprendre leurs factures, mais également à trouver et à décoder les informations sur les différents fournisseurs, et à comparer les offres. Il semble évident que si l'économie sociale peut jouer un rôle, elle doit pouvoir construire un maximum de partenariats avec des organismes compétents et/ou en lien avec le public en situation de pauvreté, particulièrement les CPAS qui traitent la question énergétique quotidiennement avec leurs usagers.

Mais l'information des publics précarisés passe surtout par l'accompagnement et la formation indispensables au changement de comportements. L'accompagnement porte tant sur les gestes quotidiens à développer pour économiser l'énergie, que sur l'apprentissage des bons réflexes (ventilation, entretien des appareils électroménagers, etc.), mais également dans la recherche d'un logement performant énergétiquement et dans sa bonne utilisation.

Le deuxième enjeu se situe au niveau de l'offre de logements à basse énergie pour des populations précaires. L'économie sociale a développé des compétences de pointe en matière d'éco-construction, d'isolation des bâtiments, de ventilation, etc. En quelques années, une dizaine d'entreprises d'économie sociale ont vu le jour ou ont développé des compétences particulières, pour répondre à la demande grandissante en termes de rénovation et de construction de logements basse énergie. Certaines agences de promotion du logement se sont lancées dans la rénovation et la construction de logements de transit en éco-construction. Mais l'économie

---

50. Les Guichets de l'Énergie sont un service d'information gratuit mis en place en région wallonne, destiné à conseiller les particuliers sur tout ce qui concerne l'énergie dans le logement : rénover ou construire, isoler, se chauffer, s'éclairer, choisir un appareil électroménager, combattre la condensation, profiter des énergies renouvelables. Il existe actuellement 12 guichets de ce type répartis sur l'ensemble des villes wallonnes.

sociale doit surtout pouvoir convaincre les pouvoirs publics de faire appel à ses services pour la rénovation – urgente – du parc de logements sociaux. Cela passera notamment par l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics mais également par une volonté forte des pouvoirs publics d'investir dans des techniques parfois plus coûteuses initialement mais rentables par la suite. Ces rénovations ne porteront toutefois pleinement leurs fruits qu'avec des formations et un accompagnement à destination des locataires en matière d'utilisation optimale de leur logement.

Un troisième enjeu pour le secteur est de développer des solutions pour répondre à cette problématique en impliquant directement les personnes concernées. Une trop grande part des aides et outils développés dans le cadre de la réduction de la consommation d'énergie n'est pas conçue pour les personnes les plus précarisées. Les primes sont inaccessibles ou ne concernent pas les locataires, les informations sont disponibles sur internet mais ne le sont pas dans les CPAS ou les autres endroits fréquentés par les personnes précarisées, etc. Il est donc nécessaire de développer des technologies peu coûteuses qui correspondent aux logiques de temps et d'espace des personnes précarisées et répondant à leurs vrais besoins. Mais il faut surtout autonomiser les personnes fragilisées dans l'accès aux technologies propres et aux mécanismes de réduction de la consommation d'énergie.

Des bonnes pratiques ont déjà été mises en œuvre en ce sens par des entreprises d'économie sociale. Certaines EFT réfléchissent, par exemple, à des stages d'auto-construction ou d'auto-rénovation accompagnée. Une Asbl bruxelloise propose depuis plusieurs années une formation à l'auto-construction de panneaux solaires. Des systèmes de tiers investisseurs ont également été développés. Des services de buanderies sociales répondent indirectement à la problématique de la précarité énergétique. Mais des solutions restent à inventer. Il pourrait être judicieux de développer, par exemple, un service d'entretien des appareils ménagers et des systèmes de chauffage à domicile.

Un défi majeur est de pouvoir offrir des réponses adaptées à des personnes qui sont pratiquement toutes locataires de leur bien. Des accompagnements et des solutions peuvent être mis en place avec les propriétaires mais de nombreux locataires restent méfiants face à l'annonce d'une rénovation de leur logement. Ils craignent en effet – à juste titre souvent – que ces travaux soient suivis d'une augmentation de loyer qu'ils ne pourront pas se permettre. Par ailleurs, les propriétaires sont souvent réticents à investir dans la rénovation de leurs logements. D'autant que plus un bâtiment est de mauvaise qualité, plus cela coûte cher

pour l'isoler et le rénover. Il y a donc là un travail de fourmi à réaliser avec chaque propriétaire en termes d'information pour lui démontrer que, dans la majorité des cas, ces rénovations seront rentables pour lui. Pouvoir dépasser cette difficulté semble être davantage du ressort des pouvoirs publics que des acteurs de l'économie sociale. Les gouvernements régionaux devraient, en effet, imposer à tous les propriétaires des bâtiments les plus vétustes d'entreprendre des travaux de rénovation et mettre en place des systèmes pour éviter que les loyers augmentent de façon excessive.

Enfin, un quatrième enjeu essentiel pour le secteur de l'économie sociale consiste à rester vigilant et critique face aux politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics. Que ce soit face aux politiques du type « chèque mazout » ou aux primes accordées aux plus nantis, par exemple. Le secteur doit encore développer sa capacité de réaction et de proposition en la matière.

# 4

## BONNES PRATIQUES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN BELGIQUE

Ces bonnes pratiques agissent sur les deux paramètres de la facture énergétique identifiés pour la Belgique : le coût de l'énergie et les dispositifs existants pour réduire ce prix, d'une part, et la quantité d'énergie consommée, d'autre part.

Certaines interviennent donc sur l'aspect distribution et approvisionnement de l'énergie pour réduire son coût, comme la coopérative Power4you, tandis que d'autres proposent des aides, comme la mise à disposition de logements sains et décents pour les plus démunis, comme Renovassistance.

D'autres préfèrent prendre le mal à la racine, notamment la quantité d'énergie consommée, et privilégient la réalisation de petits travaux de préférence par des travailleurs sociaux, à l'image de l'exemple flamand « Energiesnoiers » ou des Tailleurs d'énergie wallons. Non seulement, ces actions permettent de diminuer la facture énergétique des bénéficiaires, mais en plus, de créer des emplois verts et sociaux. L'aspect financier a également été retenu comme bonne pratique, car il permet de débloquer l'obstacle de l'investissement, à l'image du prêt vert social du Crédal.

Ces bonnes pratiques permettent de donner un aperçu des différentes pistes possibles à creuser pour l'économie sociale afin de lutter contre la précarité énergétique et se distinguent par leur approche en général pluridimensionnelle, intégrée et participative.

<b>CASABLANCO</b>	
<b>Structure</b>	Casablanca est une Asbl bruxelloise reconnue comme Initiative Locale de Développement de l'Emploi (ILDE).
<b>Aire d'influence</b>	Belgique - Région bruxelloise
<b>Dates</b>	Création : 2000
<b>Génèse</b>	Partant du constat que la précarité énergétique est multidimensionnelle, Casablanca vise à offrir plus de justice sociale tout en contribuant à la lutte contre les émissions de CO <sub>2</sub> .
<b>Objectifs</b>	Son objectif est double. Elle propose d'une part différents types de travaux de rénovation des bâtiments : plafonnage, peinture, isolation, etc. Elle forme d'autre part des personnes peu qualifiées à ces métiers et leur offre un accompagnement tant professionnel que social. Casablanca souhaite que son action contribue avant tout à l'amélioration du cadre de vie des bruxellois, et particulièrement des plus démunis.
<b>Méthode</b>	<p>Pour ce faire, elle s'ouvre à certaines catégories de ménages qui ne peuvent s'offrir les services des entreprises classiques. Il s'agit notamment des ménages qui sont dans les conditions d'accès au logement social mais qui n'en bénéficient pas. Casablanca privilégie également les contrats avec des agences d'insertion sociale, des infrastructures sociales, etc.</p> <p>Casablanca ne se limite pas à assister des propriétaires et des locataires de façon isolée, mais il donne aussi des conseils aux habitants des quartiers, car selon l'Asbl, les conseils doivent toucher le plus grand nombre d'habitants afin d'être efficaces.</p> <p>De plus, Casablanca préconise plus d'encadrement par les pouvoirs publics, ainsi qu'une réforme du code du logement qui doit intégrer des normes minimales d'efficacité énergétique dans le cadre de la rénovation.</p>
<b>Résultats</b>	Ces actions de rénovation participent directement à diminuer la facture énergétique des logements grâce à une meilleure isolation des murs, une meilleure ventilation des pièces, etc.

<b>Résultats</b>	<p>Casablanca insiste sur l'importance de l'isolation pour économiser sur la facture énergétique, mais l'Asbl constate que davantage de filières socioprofessionnelles devraient être créées dans ce domaine.</p> <p>Par ailleurs, l'un des points problématiques reste qu'il est plus compliqué d'entamer des travaux de rénovation pour des logements loués, notamment par peur d'une augmentation du loyer.</p>
<b>Contact</b>	<p><b>Casablanca</b> Quai de l'Industrie 121C 1080 Bruxelles Tél : 02/527 57 75 Email : casa@casablanca.be Site : www.casablanca.be</p>

<b>POWER4YOU</b>	
<b>Structure</b>	Coopérative
<b>Aire d'influence</b>	Belgique
<b>Dates</b>	Création : 2007
<b>Génèse</b>	En juillet 2007, face à l'augmentation importante des prix du gaz, du mazout et de l'électricité, due notamment à la libéralisation du secteur, plusieurs associations <sup>51</sup> décident de créer une coopérative qu'ils nomment Power4you.
<b>Objectifs</b>	L'objectif est de regrouper des ménages pour obtenir, grâce à un regroupement de consommateurs, des réductions importantes auprès d'un distributeur. Plus généralement, la coopérative souhaite fournir à tous de l'électricité et du gaz aux meilleures conditions, c'est-à-dire qui optimisent le prix, la durée du contrat, les conditions de prolongation et de résiliation du contrat, la protection des consommateurs et la qualité environnementale de l'énergie.
<b>Méthode</b>	<p>Elle propose de l'énergie 100% verte à des tarifs moins élevés que ceux qu'un ménage pourrait obtenir en passant directement par le distributeur. La coopérative a également diversifié son offre en deux ans. Elle propose aujourd'hui des avantages et des réductions lors de l'installation de panneaux photovoltaïques. Ces derniers sont installés par une entreprise d'économie sociale.</p> <p>Si Power4you s'inspire du modèle des coopératives de consommateurs, elle s'en différencie sur un point, à savoir qu'elle ne regroupe pas les consommateurs directement en son sein mais bien au travers des organisations de consommateurs. C'est donc une coopérative d'organisations qui permet aux membres de cette dernière d'obtenir les avantages mentionnés.</p>

51. L'Association du Quartier Léopold et Européen à Bruxelles - AQL asbl, la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique - C.G.S.L.B., le Centre Coopératif de l'Éducation Permanente, la Fédération belge de l'économie sociale et coopérative - Febecoop, la Fédération Générale du Travail de Belgique - F.G.T.B., les Femmes Prévoyantes Socialistes - F.P.S., Les équipes populaires, le MOC, la Ligue des Familles, l'Office des Pharmacies Coopératives de Belgique - OPHACO, le Syndicat des Locataires A.D.F., Verbraucherschutzzentrale, Verbruikersateljee et le S.P.A

<b>Méthode</b>	<p>Afin de sélectionner le fournisseur de gaz et d'électricité, Power4you a réalisé une mise en concurrence des fournisseurs non seulement sur des aspects tarifaires (prix attractif et stable) et administratifs (facilités de changement de fournisseur, de résiliation ou de prolongement du contrat, numéro vert, confirmation écrite et systématique de toutes les opérations et site web destiné au consommateur) mais aussi éthiques et consuméristes.</p> <p>Le cahier des charges comportait sur le plan éthique trois conditions. La première est qu'il devait s'agir exclusivement d'énergie verte. La deuxième était le respect par le fournisseur du label social.<sup>52</sup> Enfin, la troisième exigeait du fournisseur qu'il s'engage à respecter le code « Les consommateurs et le marché libéralisé de l'énergie. »<sup>53</sup> C'est sur cette base que le fournisseur Lampiris a été sélectionné.</p>
<b>Résultats</b>	<p>Après un an, Power4you avait déjà réuni plus de 20.000 ménages coopérateurs.</p> <p>En plus de prix largement plus bas que ceux du marché, Power4You offre un service de gestion des plaintes ainsi qu'un service de médiation géré par le Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs (CRIOC).</p>
<b>Contact</b>	<p><b>Power4You</b> Avenue Molière, 50 à 1190 Forest Email : <a href="mailto:info@power4you.be">info@power4you.be</a> Site : <a href="http://www.power4you.be">www.power4you.be</a></p>

52. Ce label atteste de ce qu'un produit a été fabriqué tout au long de la chaîne de production dans le respect des 5 principes contenus dans les huit conventions de base de l'Organisation internationale du travail (OIT) : âge minimum pour le travail des enfants et interdiction des pires formes de travail des enfants, interdiction de discrimination en matière d'emploi et de rémunérations, interdiction de travail forcé, droit à la liberté syndicale et droit d'organisation et de négociation collective. Pour plus d'infos : [www.social-label.be](http://www.social-label.be)

53. [[http://www.mineco.be/energy/electricity/accord\\_electricity\\_fr.pdf](http://www.mineco.be/energy/electricity/accord_electricity_fr.pdf)]

<b>Prêt vert social, CRÉDAL</b>	
<b>Structure</b>	Crédal est une coopérative de crédit alternatif.
<b>Aire d'influence</b>	Région de Bruxelles-capitale
<b>Dates</b>	Lancement du projet : 2008
<b>Génèse</b>	<p>Il est évident que malgré les primes existantes, les ménages qui ne disposent que de faibles revenus sont dans l'incapacité d'avancer les sommes nécessaires pour payer les investissements d'autant plus qu'ils ne bénéficieront d'économies sur leur facture d'énergie qu'après la réalisation des travaux.</p> <p>Par ailleurs, les mensualités à rembourser constituent souvent un frein pour ces ménages qui sont encore trop souvent exclus du système bancaire classique car leur solvabilité est jugée insuffisante par les organismes de crédit. Ceux-ci ne sont, en outre, pas outillés pour assurer un accompagnement personnalisé de ce public fragilisé. C'est pour répondre à ces problèmes que la Région de Bruxelles-Capitale a proposé de lancer un prêt énergie à taux zéro en partenariat avec la coopérative de crédit alternatif Crédal.</p>
<b>Objectifs</b>	Le prêt vert social est une mesure proposée en Région bruxelloise pour aider les ménages à revenus modestes à réaliser des travaux de rénovation de leur logement en vue de réduire leur consommation d'énergie.
<b>Méthode</b>	Il s'agit d'un prêt à tempérament ou d'une ouverture de crédit pour ceux qui souhaitent pré-financer l'acompte. Le montant maximal est limité à 10.000€ par habitation par an. La Région de Bruxelles-Capitale prend à sa charge le taux d'intérêt qu'elle reverse à Crédal. Cette dernière s'occupe de tout l'accompagnement des personnes. Elle réalise plusieurs entretiens au cours desquels elle analyse avec le bénéficiaire son budget, détermine sa capacité de remboursement et lui propose la formule la plus adaptée de prêt vert social. Si le bénéficiaire doit avancer un acompte à l'entrepreneur, une première tranche peut lui être versée directement. Ensuite, si les travaux réalisés sont bien conformes à ce qui avait été

<b>Méthode</b>	<p>prévu dans le cahier des charges, le solde sera payé à l'entrepreneur sur base des factures.</p> <p>Les travaux couverts par le prêt vert social concernent l'isolation (isolation du toit, isolation des murs extérieurs, isolation du sol, vitrage super-isolant), l'installation d'un système de chauffage performant (chaudière au gaz à condensation HR TOP, chauffe-eau instantané au gaz) ou la régulation thermique (vannes thermostatiques, thermostat d'ambiance, sonde extérieure).</p>
<b>Résultats</b>	<p>Le prêt vert social pour les travaux en matière d'efficacité énergétique a commencé en septembre 2008, 250 dossiers ont été ouverts et environ 150 ont été accordés.</p>
<b>Contact</b>	<p><b>Crédal</b> Place de l'Université, 16 1348 Louvain-la-Neuve Tél : 02/213 38 31 Site : <a href="http://www.credal.be">www.credal.be</a></p>

<b>RELOGEAS</b>	
<b>Structure</b>	Relogeas est une Association de Promotion du Logement (APL) créée par deux EFT (Entreprises de Formation par le Travail) de la région de Charleroi : « Quelque chose à faire » et « le Gerموir ».
<b>Aire d'influence</b>	Charleroi et environs
<b>Dates</b>	Création : mai 1994
<b>Génèse</b>	Le Gerموir et Quelque chose à faire, deux entreprises de formation par le travail situées sur un même site près de Charleroi, constataient qu'un grand nombre de leurs stagiaires étaient confrontés à de graves problèmes de logement, ce qui compromettait souvent leur formation. Les deux entreprises ont donc décidé de créer Relogeas afin d'assurer la mise en place de logements décents et abordables pour leurs stagiaires.
<b>Objectifs</b>	Relogeas a pour objectif principal de réhabiliter des bâtiments en vue d'en faire des logements à loyer modéré.
<b>Méthode</b>	<p>Les candidats locataires sont des personnes en difficultés sociales et financières, mal logées ou sans abri et prioritairement en voie d'insertion socioprofessionnelle. L'accompagnement social est réalisé par Relogeas en partenariat avec l'association qui présente le candidat locataire. Un contrat d'accompagnement est signé par les trois parties, ce qui est particulièrement inédit et très efficace.</p> <p>La spécificité de Relogeas est double. Premièrement, elle confie la rénovation ou la construction d'une majorité de ses logements à l'EFT Quelque chose à faire. Ce partenariat permet aux stagiaires qui travaillent sur les chantiers de rénovation ou de construction d'être également les bénéficiaires de ces logements. L'apprentissage du métier, d'une part, et le respect par les futurs locataires de leur logement, d'autre part, s'en trouvent dès lors fortement améliorés.</p> <p>Une deuxième originalité de Relogeas est l'attention portée à l'éco-construction et à la réduction de la consommation énergétique des bâtiments qu'elle rénove ou construit.</p>

<b>Méthode</b>	L'EFT Quelque chose à faire a en effet développé des compétences de pointe en matière d'éco-construction qui bénéficient directement à Relogeas. Actuellement, Relogeas travaille à la rénovation de plusieurs logements dont deux seront à basse énergie.
<b>Résultats</b>	Relogeas dispose de 25 logements d'insertion ou de transit et projette la création de 14 nouveaux logements.
<b>Contact</b>	<b>Relogeas</b> Rue Monceau-fontaines, 42/11 6031 Monceau-sur-Sambre Tél : 071/31 87 40 Email : ancat_rizzo@hotmail.com Site : <a href="http://www.monceau-fontaines.be/public/fr/partners_popup.php?para=12">www.monceau-fontaines.be/public/fr/partners_popup.php?para=12</a>

<b>LES TOURNIÈRES</b>	
<b>Structure</b>	L'Asbl La Tanière des Tournières est reconnue comme Association de Promotion du Logement (APL) par la Région wallonne. Cette APL est pourtant unique en son genre car elle est en lien direct avec une société coopérative à finalité sociale « Les Tournières ». L'Asbl soutient le projet de la coopérative et développe ses activités.
<b>Aire d'influence</b>	Liège et environs
<b>Dates</b>	Création : 2003
<b>Génèse</b>	Le déclencheur de la coopérative, c'est la vente de deux maisons qui hébergeaient une série de projets « alternatifs » bien ancrés dans la vie du quartier : un centre culturel, une librairie, un groupe d'achat commun de produits biologiques, etc. La perspective de s'installer ailleurs semblait impossible aux responsables, utilisateurs et sympathisants de ces initiatives. C'est donc autour d'initiatives associatives et d'une certaine cohésion sociale que la coopérative s'est créée. Au terme d'une vente publique, Les Tournières, société constituée en coopérative, a pu racheter le bâtiment avec le soutien de nombreuses personnes (membres, amis, voisins, militants, associations, syndicats, personnalités liégeoises).
<b>Objectifs</b>	Les Tournières a pour objectif l'acquisition de bâtiments ou de terrains pour en faire prioritairement des logements à destination des personnes fragilisées ou pour y héberger des associations et des collectifs actifs dans le travail social, culturel, environnemental, de l'insertion socioprofessionnelle, de l'économie, de l'économie sociale et de l'éducation permanente.
<b>Méthode</b>	Tout comme Relogeas, elle rénove des bâtiments pour les louer ensuite à des personnes à revenus très modestes. La coopérative rénove et aménage ces bâtiments ou terrains en utilisant des techniques et matériaux respectueux de l'environnement et favorise la formation professionnelle dans le cadre de ses activités de rénovation ou d'aménagement. Enfin, elle valorise ou encourage des dynamiques de propriété collective et favorise la participation des locataires « dans un esprit coopératif ».

<b>Résultats</b>	Les Tournières rassemblent aujourd'hui plus de 150 coopérateurs. Elle a acquis deux petites maisons, 1 grande bâtisse et une friche écologique. De nombreux projets sont en cours.
<b>Contact</b>	<b>Les Tournières</b> Rue Pierreuse 19/21 4000 Liège Tél : 04/ 221 01 32 Email : <a href="mailto:info@lestournieres.be">info@lestournieres.be</a> Site : <a href="http://www.lestournieres.be">www.lestournieres.be</a>

<b>Renovassistance</b>	
<b>Structure</b>	Asbl
<b>Aire d'influence</b>	Région de Bruxelles-Capitale
<b>Dates</b>	Création : 1988
<b>Génèse</b>	Plusieurs personnes, interpellées par le problème du logement des plus démunis à Bruxelles, ont décidé de mettre en commun leurs forces, leurs idées et leurs compétences pour créer l'Asbl Renovassistance.
<b>Objectifs</b>	L'objectif de cette association est de procurer un logement sain et décent, au meilleur coût, à des familles particulièrement défavorisées.
<b>Méthode</b>	Pour ce faire, Renovassistance rachète et rénove des maisons abandonnées qui se dégradent. À l'heure actuelle, l'Asbl a à son actif la rénovation de 68 logements. Une fois rénovés, l'Asbl confie la location des logements à l'agence immobilière sociale « Logement pour tous ». Cette dernière loue les biens à un loyer modeste à des familles à bas revenus.
<b>Résultats</b>	Actuellement les 68 logements permettent à 264 personnes (dont 164 enfants) de se loger décentement, dans des habitations bien isolées (et donc peu consommatrices d'énergie) à des prix abordables.
<b>Contact</b>	<b>Renovassistance</b> rue du Chimiste 34-36, boîte 10 1070 Bruxelles Tél : 0475/51 92 65 Site : <a href="http://www.renovassistance.be">www.renovassistance.be</a>

<b>TAILLEURS D'ÉNERGIE</b>	
<b>Structure</b>	Racynes est une Asbl wallonne. Elle entretient d'étroites relations avec l'entreprise de formation par le travail Cynorhodon ( <a href="http://www.cynorhodon.be">www.cynorhodon.be</a> ) et l'entreprise d'insertion Soleil Vert ( <a href="http://www.soleil-vert.be">www.soleil-vert.be</a> ), toutes deux actives dans l'éco-construction.
<b>Aire d'influence</b>	Région wallonne
<b>Dates</b>	Le projet « Tailleurs d'énergie » a vu le jour en 2008.
<b>Génèse</b>	Les Tailleurs d'énergie est un projet pilote mené en Wallonie par l'Asbl Racynes, à proximité de Liège. L'idée vient au départ de Flandre où les « Energiesnoeiers » sont actifs depuis plusieurs années.
<b>Objectifs</b>	Leur objectif est de proposer aux particuliers, pour un coût très faible, toute une série de petits travaux qui visent à réduire leur facture énergétique ou à améliorer leur confort de vie.
<b>Méthode</b>	<p>Il s'agit non pas de réaliser un audit énergétique du bâtiment mais de repérer facilement les petites améliorations possibles qui permettent aux locataires ou aux propriétaires d'économiser sur leurs factures d'électricité, de gaz ou d'eau. Les travaux effectués consistent par exemple à installer une petite citerne d'eau de pluie, isoler les conduites d'eau chaude ou les contours de châssis, créer un compost, remplacer des ampoules, placer des vannes thermostatiques ou des panneaux isolants derrière les radiateurs, stopper les courants d'air en bouchant les fuites ou en plaçant des tentures, équiper les WC et robinets de systèmes économiseurs d'eau, etc.</p> <p>Racynes a également pour mission de réinsérer socialement des personnes éloignées du marché de l'emploi.</p>
<b>Contact</b>	<p><b>Racynes Asbl</b>  Rue du Moulin 65  4684 Haccourt  Tél : 04/374 16 10  Site : <a href="http://www.racynes.be">http://www.racynes.be</a></p>

<b>QUELQUE CHOSE À FAIRE (QCAF)</b>	
<b>Structure</b>	Asbl reconnue comme Entreprise de Formation par le Travail (EFT)
<b>Aire d'influence</b>	Charleroi et environs
<b>Dates</b>	Création : 1982
<b>Génèse</b>	Quelque chose à faire a été fondée par Roger Vantournhout, un prêtre ouvrier qui était révolté par la misère des jeunes exclus. Il avait décidé de recueillir chez lui les plus démunis d'entre-eux, qu'il rencontrait près de Charleroi et ailleurs en Wallonie, et de leur fournir l'occasion d'apprendre un métier par le travail dans le secteur du bâtiment.
<b>Objectifs</b>	L'objectif de Quelque chose à faire est l'insertion sociale et professionnelle des stagiaires par l'apprentissage d'un métier du bâtiment sur des chantiers réels. Au quotidien, la formation, l'accompagnement social, le suivi pédagogique et la valorisation du travail réalisé pour des clients donnent des outils aux stagiaires pour construire leur vie, se remettre debout et reprendre pied dans la société.
<b>Méthode</b>	Active dans le domaine de la construction, l'entreprise propose des travaux de maçonnerie, de peinture, de toiture, de plomberie, de menuiserie, etc. En tant qu'EFT, elle accueille en permanence une soixantaine de personnes peu qualifiées et les forme aux métiers qu'elle pratique. Ces stagiaires effectuent leur formation sur des chantiers réels, encadrés par des formateurs. Le stage dure 18 mois maximum.  Depuis plusieurs années, QCAF s'est lancée dans l'éco-construction. Elle propose des enduits chaux et terre, de l'isolation naturelle (soufflage de cellulose de papier), des peintures écologiques, etc. Par ailleurs, pour faire face aux problèmes aigus de logement des stagiaires qu'elle encadre, l'EFT a créé en 1994 avec d'autres partenaires l'Asbl Relogeas. Celle-ci travaille à développer des logements sociaux, réalisés par les stagiaires de QCAF et dont certains d'entre eux peuvent bénéficier.

<b>Résultats</b>	<p>L'offre reste toutefois encore nettement insuffisante par rapport à la demande et ne répond pas non plus à toutes les situations. C'est pourquoi, QCAF a commencé à développer deux nouveaux projets pilotes. Le premier s'intitule « Pack isolation ». L'objectif est d'offrir aux personnes qui habitent des maisons mal isolées mais qui n'ont pas les moyens de payer le coût d'une isolation, la possibilité de faire appel à un tiers investisseur et de se faire accompagner dans les travaux d'isolation.</p> <p>Le deuxième projet vise à encadrer des personnes qui souhaiteraient se lancer dans l'auto-construction de leur habitat de manière écologique, en minimisant au maximum la consommation énergétique des bâtiments construits.</p>
<b>Contact</b>	<p><b>Quelque chose à faire</b> Rue Monceau-fontaines, 42/4 6031 Monceau-sur-Sambre Tél : 071/31 78 52 Email : <a href="mailto:info@qcaf.be">info@qcaf.be</a> Site : <a href="http://www.qcaf.be">www.qcaf.be</a></p>

<b>Les réducteurs D'énergie (energieshooiers)</b>	
<b>Structure</b>	Projet coordonné par KOMOSIE (fédération des ressourceries flamandes), subventionné par le Gouvernement flamand et financé par la banque coopérative HEFBOOM.
<b>Aire d'influence</b>	Flandre et partie néerlandophone de Bruxelles
<b>Dates</b>	Lancement en 2006
<b>Génèse</b>	Le projet a été lancé par le Ministre flamand de l'Économie Sociale.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Écologique : diminuer la consommation d'énergie par la réalisation de petits travaux peu coûteux.</li> <li>&gt; Social : employer pour ces travaux des personnes rencontrant des difficultés sur le marché du travail (chômeurs de longue durée ou personnes faiblement qualifiées) ; en faire bénéficier de préférence des foyers aux revenus modérés.</li> <li>&gt; Économique : réduire la facture énergétique des bénéficiaires.</li> </ul>
<b>Méthode</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Formation et accompagnement des travailleurs, les « réducteurs d'énergie ».</li> <li>&gt; Réalisation d'un « scan énergétique » composé de 4 petits travaux (ampoules économiques, feuille d'aluminium pour les radiateurs, isolation des tuyaux, pommes de douche économiques) et d'un rapport contenant des conseils énergétiques gratuits. La commune décide des bénéficiaires.</li> <li>&gt; Exécution d'une trentaine de petits travaux simples permettant d'économiser de l'eau ou de l'énergie : calfeutrage, détartrage des appareils électriques, bouchages des trous et des fentes dans les portes et les fenêtres.</li> <li>&gt; Réalisation d'isolation du toit et du plancher, doublée d'un suivi par les instructeurs.</li> </ul>
<b>Résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 50 000 scans énergétiques ont été réalisés en 2009.</li> <li>&gt; Remboursement des frais dans un court délai grâce au gain d'énergie réalisé.</li> <li>&gt; Rôle de sensibilisation.</li> </ul>

<b>Contact</b>	<b>Koepel van Milieuondernemers in de Sociale Economie vzw</b> Uitbreidingstraat 470 2600 Berchem Tél : +32 03 281 03 30 Fax : +32 03 281 73 30 Email : <a href="mailto:info@energiesnoeiers.net">info@energiesnoeiers.net</a>
----------------	---



## POUR en SAVOIR PLUS SUR LE CONTEXTE BELGE

- > *Étude comparative des politiques sociales en matière d'énergie*, Cédric Dumortier, Sandrine Meyer, Dr Walter Hecq (Centre d'étude économiques et sociales de l'environnement de l'ULB) et Barbara Demeyer et Kris Bachus (HIVA de la KUL), 2006.
- > *L'énergie, un accès pour tous ?* Actes du colloque du 11 avril 2008, Les carnets du CARHOP, 2009
- > La Coordination Gaz Électricité Eau (CGEE) existe depuis plus de 20 ans. Elle est constituée de représentants d'organisations sociales, culturelles et de partis politiques. La CGEE se bat pour défendre et promouvoir le droit à l'accès pour tous à l'électricité, au gaz et à l'eau.

**Contact** : Rue Uyttenhove, 7 bte 2 à 1090 Bruxelles  
Tél : 0473/56 72 30  
Email : [coordinationgee@yahoo.fr](mailto:coordinationgee@yahoo.fr)

- > Le Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (RWADE) a été créé en 2005. Il s'est donné pour objectif de défendre le droit de toute personne à disposer d'un logement décent, conforme à la dignité humaine et aux exigences sociales et écologiques de rendement énergétique optimal. Les membres du Réseau sont le CRIOC, les Équipes populaires, la FGTB, la Fédération des centres de service social, Inter-environnement Wallonie, Solidarités Nouvelles, La Ligue des Familles, le CEPAG, la MOC et la CSC.

**Contact** : 48, rue de Gembloux à 5002 St-Servais  
Tél : 0498/22 54 76  
Email : [info@rwade.be](mailto:info@rwade.be)

- > Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) - [www.creg.be](http://www.creg.be)
- > *Environnement et précarité : réconciliable ?* Analyse de Véronique Huens, coordinatrice éducation permanente pour SAW-B, juin 2009. SAW-B est une Asbl qui agit pour la promotion de l'économie sociale en Wallonie et à Bruxelles.

**Contact** : 42/6 rue Monceau-Fontaine à 6031 Monceau-sur-Sambre  
Tél : 071/53 28 30  
Email : [info@saw-b.be](mailto:info@saw-b.be)





# Troisième Partie :

## BENCHMARKING européen

---





## INTRODUCTION

Ces bonnes pratiques européennes rendent bien compte de la diversité des possibilités existantes pour lutter contre la précarité énergétique. Les différences se jouent sur l'échelle (locale, régionale, nationale, transnationale), sur les acteurs impliqués, autres que l'économie sociale (secteur public, secteur privé, secteur associatif), sur les structures elles-mêmes (coopératives, banques, associations, fondations, entreprises) et sur les moyens (rénovations, aides financières, approvisionnements en énergie groupés, conscientisations).

Au-delà des différences de méthodes, des points communs se détachent, à savoir la forte dominante participative, l'intention portée à la rentabilité et à la viabilité du projet, le privilège donné aux démarches intégrées qui tiennent compte des dimensions sociales, environnementales et économiques ; la volonté d'être durable en amont et en aval, que ce soit pour le fournisseur d'énergie, le travailleur social ou le bénéficiaire. Ces acteurs de l'économie sociale luttent donc contre la précarité énergétique, mais dans le cadre d'un projet plus vaste, durable et fidèle à leur valeur.

<b>beenergie</b>		<b>Allemagne</b>
Bremer Energiehaus-Genossenschaft e.G (Coopérative Maison et Énergie de Brême)		
<b>Structure</b>	<p><b>Nature</b> : coopérative</p> <p><b>Partenariats</b> : coopération avec la coopérative Energiehaus de Dresden, le centre d'information et de conseil Haus und Grund de Hanovre, le Réseau des ingénieurs en modernisation du bâtiment (MBM-net).</p>	
<b>Aire d'influence</b>	Brême et environs	
<b>Dates</b>	Création : mars 2006	
<b>Génèse</b>	<p>En 2006, suite à la libéralisation du marché du gaz en Allemagne, une initiative citoyenne a été menée à Brême afin de protester contre l'augmentation du prix du gaz, allant jusqu'à impliquer 20 000 personnes. Les actions étaient particulièrement dirigées contre la SWB, l'entreprise historique fournisseuse d'énergie pour Brême. Cette initiative couplée à la volonté de plusieurs protestataires ont débouché sur la création de la coopérative BeEnergie.</p> <p>Marion Remmlinger, la présidente du conseil d'administration de BeEnergie, décrit ainsi les motivations de la coopérative : « <i>La création de la coopérative est pour ainsi dire la possibilité entrepreneuriale de nous défendre face aux arnaques. En effet, les bénéfices que nous retirerons seront remis au crédit des gens. Nous ne nous référons pas à la maximisation du profit, mais au produit.</i> »</p> <p>La coopérative de Brême a travaillé en coopération avec celle de Dresde afin de mettre en commun plusieurs principes, comme la facturation faite aux clients.</p>	
<b>Objectifs</b>	<p>Pour contrecarrer ce que la coopérative considère comme l'enrichissement des grands fournisseurs de gaz et d'électricité au détriment des consommateurs, doublé de la raréfaction du gaz entraînant des hausses inopinées des prix, la coopérative propose :</p>	

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- d'acheter et de vendre du gaz et de l'électricité à des prix transparents ;</li><li>- d'agir de façon responsable, en prenant en compte la disponibilité limitée des énergies et en économisant donc celles-ci.</li></ul> <p>Pour que le système fonctionne, la coopérative estime nécessaire d'avoir entre 2000 et 3000 abonnés permanents. A long terme, la coopérative espère toucher 12 000 foyers à Brême.</p>
<b>Méthode</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Négociation en tant que distributeur avec les exploitants des réseaux de gaz, sans passer par les fournisseurs, donc en obtenant ainsi un prix d'achat plus bas.</li><li>&gt; Système de coopérative garantissant l'absence d'enrichissement excessif de la part des actionnaires et la transparence des tarifs.</li><li>&gt; Souscription initiale de 100 € pour devenir membre (20 euros de frais d'inscription, 80 € de participation au capital).</li><li>&gt; Fourniture de gaz à un prix avantageux (environ 10% moins cher que le prix pratiqué par les fournisseurs classiques) garanti pour une période d'un an.</li><li>&gt; Fourniture d'électricité à prix garanti pour une période d'un an (au choix : forfait classique avec une électricité issue à 27% d'énergie renouvelable, ou forfait développement durable avec une électricité issue à 100% d'énergie renouvelable).</li><li>&gt; Projet de renforcer l'efficacité des systèmes d'utilisation de l'énergie, notamment par le biais de la technique de chauffage et des matériaux permettant d'économiser de l'énergie.</li><li>&gt; Projet de donner des cours et des conseils en matière de gestion de l'énergie.</li><li>&gt; Collaboration avec les artisans et ingénieurs régionaux.</li></ul>

Résultats	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Nombre grandissant d'abonnés : 1000 membres en décembre 2008 - 3700 personnes intéressées par la coopérative.</li><li>&gt; Tarifs avantageux : gaz à 6,31 cents par kwh (tarif constaté en janvier 2009) ; économie d'environ 80 € par an (pour un foyer avec une consommation annuelle moyenne de 25000 kwh).</li></ul>
Évaluation	<p><b>Apports :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Double démarche : payer le prix « réel » de l'énergie et consommer globalement moins d'énergie.</li><li>&gt; Participation citoyenne forte (initiative citoyenne ayant débouché sur la création de la coopérative).</li></ul> <p><b>Pour aller plus loin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Retards dans la livraison du gaz dus aux difficultés de négocier avec les exploitants de réseau et au nombre insuffisant de membres : s'assurer plus en amont du passage de l'idée à la réalisation.</li><li>&gt; Extension du réseau prévu mais difficultés à y parvenir, en raison des contraintes précédentes, à mieux prendre en compte en amont.</li><li>&gt; Renforcer le travail sur l'efficacité énergétique des logements.</li></ul>
Contact	<p><b>Bremer Energiehaus- Genossenschaft eG</b> Schlachte 45 28195 Bremen Tel 0421 16 32 775 Fax 0421 16 32 710 kontakt@benergie.de</p>



<b>HERTHA</b>		<b>Danemark</b>
<b>Structure</b>	<p><b>Nature</b> : communauté sociale - association</p> <p><b>Partenariats</b> : financement par la banque éthique Merkur</p>	
<b>Aire d'influence</b>	Commune de Hertha	
<b>Dates</b>	Création : 1995	
<b>Génèse</b>	<p>En août 1987, un groupe de 40 personnes créèrent l'association Hertha, afin de défendre la possibilité pour les adultes handicapés mentaux d'avoir une vie optimale parmi une communauté de gens dits « normaux ». Le groupe tire ses origines des mouvements communautaires, de l'agriculture biodynamique, de la révolte de la jeunesse, d'initiatives écologiques et du travail avec les personnes handicapées mentalement. La communauté Hertha Village, inspirée des préceptes de Rudolf Steiner, a été lancée en 1995 aux abords de la ville de Aarhus et comptait en 2007, 120 personnes dont 20 handicapés mentaux.</p>	
<b>Objectifs</b>	<p>&gt; Intégration « inversée » des handicapés mentaux à la base de ce projet : ce sont les personnes dites « normales » qui s'intègrent aux conditions de vie des handicapés.</p> <p>&gt; Respecter les principes du développement durable.</p>	
<b>Méthode</b>	<p>&gt; De petits appartements ont été créés pour les handicapés, des maisons pour les familles « normales », qui travaillent à l'intérieur ou à l'extérieur de la communauté, et des lieux de travail pour les handicapés comme une petite ferme, une crèmerie, une boulangerie, des magasins d'artisanat, etc.</p> <p>&gt; Tous les logements sont construits selon les principes d'éco-construction avec une consommation d'énergies réduite et des terres traitées de manière biodynamique.</p> <p>&gt; Application du principe de l'écologie sociale</p> <p>&gt; Création de la fondation Village comme plateforme pour la copropriété financière, partagée entre l'association Hertha et la banque Merkur (banque éthique et verte, avec principes d'économie sociale).</p> <p>&gt; Financements également en provenance de Triodos (Pays-Bas) et GLS (Allemagne) et d'autres donations.</p>	

Résultats	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Intégration de travailleurs sociaux handicapés.</li><li>&gt; Maisons économiques et écologiques à destination d'un public fragilisé.</li><li>&gt; Création de multiples ateliers et événements culturels.</li><li>&gt; Recherche sur l'environnement.</li><li>&gt; Nombre grandissant de contributions financières.</li></ul>
Évaluation	<p><b>Apports :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Partenariat avec des banques issues de l'économie sociale (Banque Merkur).</li><li>&gt; Approche intégrée et multidimensionnelle.</li></ul>
Contact	<p><b>Administration Hertha</b> Ole Uggerby Herthahus, Landsbyvænget 14 Tél : +45 86954520 Email : ole.uggerby@skanderborg.dk Site : <a href="http://www.hertha.dk/">http://www.hertha.dk/</a></p> <p><b>Banque Merkur</b> Site : <a href="http://www.merkurbank.dk">http://www.merkurbank.dk</a> Email : merkurbank@merkurbank.dk</p>

energy action scotland		Écosse
Structure	<p><b>Nature</b> : association caritative</p> <p><b>Partenariats</b> : collaboration avec le gouvernement écossais et le gouvernement britannique ; participation au Forum de la Pauvreté énergétique initié par le gouvernement écossais ; ex-membre du groupe consultatif sur le chauffage central du gouvernement écossais.</p>	
Aire d'influence	Écosse	
Dates	Création : 1983	
Génèse	<p>La pauvreté énergétique est un problème capital en Écosse, qui affecte près d'un tiers des foyers écossais, ces derniers ne pouvant chauffer leur logement de façon adéquate. L'organisation a été créée par un groupe de personnes qui considère que l'isolation, fournie dans le cadre de projets menés par la communauté, constitue le meilleur moyen pour lutter contre le problème de la pauvreté énergétique. Depuis sa création, Energy Action Scotland n'a cessé de mener campagne sur la problématique de la lutte contre la pauvreté énergétique et de mener de nombreuses actions et recherches pour lutter contre les problèmes de froid et d'humidité dans les logements.</p>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Faire prendre conscience du problème de la pauvreté énergétique, particulièrement quand il affecte les foyers à bas revenus ; maintenir la pauvreté énergétique au niveau de problématique nationale à haute priorité ; et travailler à un accès au chauffage abordable pour tous.</li> <li>&gt; Identifier des solutions efficaces qui permettent de transformer les logements froids et humides en logements chauds et secs.</li> <li>&gt; Effectuer des travaux de recherche sur la pauvreté énergétique et les problèmes attenants afin d'en comprendre en profondeur les causes et les effets et promouvoir les bonnes pratiques.</li> <li>&gt; Encourager les investissements publics et privés pour les initiatives d'efficacité énergétique dans les logements domestiques.</li> </ul>	

Méthode	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Lobbying auprès du gouvernement écossais et insertion dans les organes politiques consultatifs.</li> <li>&gt; Organisation de formations pour différents publics sur le concept de pauvreté énergétique, les normes de performance énergétique des bâtiments, l'utilisation rationnelle de l'énergie, etc.</li> <li>&gt; Organisation de conférences et de forums d'échange sur les bonnes pratiques.</li> <li>&gt; Publications : par exemple : <i>The Cost of Affordable Warmth, Best practice in Fuel Poverty Scheme.</i></li> </ul>
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Influence importante auprès des politiques et des décideurs.</li> <li>&gt; Définition et reconnaissance du problème en tant que tel et de la nécessité de l'éradiquer, et inscription dans la législation (Housing Scotland Act).</li> <li>&gt; Reconnaissance du rôle de défense, de représentation et de soutien de l'organisation auprès des consommateurs.</li> <li>&gt; Élaboration de recommandations lors du Forum de la Précarité énergétique.</li> </ul>
Évaluation	<p><b>Apports :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Précurseur.</li> <li>&gt; Conscientisation doublée de la capacité à trouver des solutions et à promouvoir des bonnes pratiques.</li> <li>&gt; Travail proche des personnes et des organisations de tous types : banques, associations, pouvoirs publics, etc.</li> </ul>
Contact	<p><b>Energy Action Scotland</b>          Suite 4a Ingram House          227 Ingram Street          Glasgow G1 1DA          Tél. : 0141 226 3064          Fax. : 0141 221 2788</p> <p><b>Informations :</b>          Christine McArthur christine.mcarthur@eas.org.uk</p>

centre de ressources environnementales de navarre		Espagne
Structure	<p><b>Nature</b> : fondation</p> <p><b>Partenariats</b> : régionaux (gouvernement de Navarre), nationaux et européens.</p>	
Aire d'influence	Région de la Navarre	
Dates	Création : 2003	
Génèse	<p>Le Centre a été créé pour répondre à la demande adressée par les différents acteurs de la « Stratégie navarraise d'éducation à l'environnement », au gouvernement de Navarre. Cette demande requérait un endroit qui permette de répondre aux besoins d'information, de formation et d'assistance des personnes composant les associations et les groupes de la Stratégie navarraise, et du public en général.</p>	
Objectifs	<p>&gt; Être un point de rencontre et de promotion d'initiatives socio-environnementales, ainsi qu'un endroit d'échange et de coordination pour toutes les personnes et les entités qui désirent connaître et travailler en faveur de l'environnement.</p> <p>&gt; Participer à la construction d'une société plus durable, à la fois sur les plans sociaux, économiques et environnementaux.</p>	
Méthode	<p>&gt; Centre de ressources environnementales : documentation, bibliothèque spécialisée.</p> <p>&gt; Pôle « Démonstrations et expositions technologiques » : Ces démonstrations se font en collaboration avec des entreprises de production et de commerce, afin de présenter des projets et les avancées les plus récentes dans le champ des technologies vertes.</p> <p>&gt; Pôle « Formation » : Le but est de promouvoir l'intégration de l'environnement dans tous les domaines. Pour ce faire, des formations sont proposées aux différents secteurs socio-professionnels, sur les thématiques socio-environnementales, ainsi qu'une assistance continue au secteur et un suivi des initiatives.</p>	

Méthode	<p>&gt; Pôle « Participation » : Le centre est également chargé de promouvoir la participation des institutions sociales dans l'éducation à l'environnement et dans la gestion des thèmes environnementaux spécifiques à la Navarre.</p> <p>&gt; Le Centre propose des rencontres, des conférences et des débats, et la possibilité de faire du bénévolat.</p>
Résultats	<p>&gt; Participation à plusieurs projets régionaux et européens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Foyers Kyoto</b> (Hogares Kioto) : Ce projet régional part du constat suivant : les logements des particuliers sont responsables d'environ 15% de la consommation en énergie finale de l'Espagne. 15% sont par ailleurs consommés par les voitures particulières. Le programme Foyers Kyoto a pour but d'encourager la participation active des personnes dans la protection du climat au travers d'une diminution de la consommation énergétique de leur foyer. Avec des mesures simples et de petits changements d'habitudes, il est possible d'obtenir une amélioration significative pour l'environnement et d'économiser de l'argent sans diminuer son bien-être. Le programme concerne une centaine de foyers auxquels il propose d'analyser leur consommation énergétique et de diminuer leurs factures mensuelles, tout en économisant du CO<sub>2</sub>.</li> <li>- <b>Nirsepes</b> (« New Integrated Renovation Strategy to Improve Energy Performance of Social Housing ») : ce projet européen, financé par le programme Énergie Intelligente Europe, a été mené en partenariat avec, en Espagne, le Département du logement du gouvernement de Navarre et le Centre national de recherche pour les énergies renouvelables, en Grèce, le Centre national pour les sources d'énergie renouvelable et l'Organisation grecque du logement social, et en Allemagne, l'Oközentrum de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Le but du projet Nirsepes est :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement d'une stratégie intégrée de rénovation énergétique du logement social dans l'Union européenne, au niveau local et régional, afin d'augmenter leur efficacité énergétique et plus spécifiquement thermique d'au moins 30%.</li> <li>- la réalisation d'une analyse complète du logement so-</li> </ul> </li> </ul>

<p>Résultats</p>	<p>cial dans quatre régions européennes (Navarre, Région d'Athènes, Sardaigne, Rhénanie-Du-Nord-Westphalie)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la prise en compte de rapport coût-efficacité et des possibilités de financement existantes ;</li><li>- l'établissement de quatre forums locaux pour analyser les barrières non technologiques ;</li><li>- Le développement de mesures sociales de conscientisation dans le champ de la construction, via l'éducation et de la formation. Le projet a commencé en janvier 2006 et s'est terminé en 2008.</li></ul> <p>- <b>EcoinnovaRSE</b> : ce projet est financé par le Fonds social européen dans le cadre du Programme opératif Adaptabilité et Emploi 2007-2013, au travers du Programme Emplois verts de la Fondation Biodiversité et de la Fondation Centre de ressources environnementales de la Navarre. L'objectif du projet est d'impulser une « compétitivité durable » dans les entreprises de Navarre, en associant éco-innovation et RSE. Le projet a lieu d'octobre 2008 à mars 2010. Les activités proposées gratuitement aux entreprises sont les suivantes : assister aux actions de formation ; recevoir du matériel de divulgation et de sensibilisation ; obtenir une consultation personnalisée avec un consultant dans son entreprise avec la possibilité de réaliser un audit environnemental, un plan d'amélioration environnemental ou bien un diagnostic RSE. Ce projet offre ces services dans deux secteurs de la gestion des entreprises : la gestion environnementale et la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).</p> <p>- Programme « <b>Viviendas Eficientes</b> » : Ce projet-pilote régional vise à encourager la prise en compte de l'épargne, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans les travaux, et à donner plus de place à la gestion énergétique et aux processus de réhabilitation de logement en Navarre. Le site-pilote est la communauté Foral. Le but est de parvenir à une mise à niveau complète relative aux stratégies énergétiques et environnementales européennes, nationales et régionales. Les actions développées consistent à réunir des capacités techniques financières et de gestion, afin de générer un marché des services énergétiques ; ainsi qu'à informer et conseiller</p>
------------------	---

Résultats	sur les possibilités de financement public en faveur du secteur de la construction, qui permettent d'établir des comportements d'épargne et d'efficacité énergétique ainsi que l'utilisation des énergies renouvelables. Il est proposé aux propriétaires un service gratuit d'audit éner-
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Innovation et dynamisme symbolisés par les nombreux projets européens remportés et l'inscription dans les tendances et les objectifs nationaux et européens.</li> <li>&gt; Relais entre le gouvernement régional et les autres régions européennes et/ou l'UE.</li> <li>&gt; Priorité accordée à la dimension sociale (au niveau des citoyens et des entreprises).</li> <li>&gt; Partenariats multiples : privés (entreprises, banques), régionaux, nationaux, européens.</li> </ul>
Contact	<p><b>Centro de Recursos Ambientales de Navarra (CRANA) :</b>  C/ Padre Adóain 217 bajo.  31015 Pamplona - Iruña (Navarra)  Tél : +34 948 140 818  Fax : +34 948 123 235  Email : crana@crana.org  Site : <a href="http://www.crana.org/">http://www.crana.org/</a></p> <p><b>Information sur le projet NIRSEPES :</b>  Site : <a href="http://www.nirsepes.eu/">http://www.nirsepes.eu/</a></p> <p><b>Information sur le projet EcoinnovaRSE :</b>  Site : <a href="http://www.crana.org/contenido.asp?idBD=1&amp;idSubArea=481&amp;idDocumento=6962">http://www.crana.org/contenido.asp?idBD=1&amp;idSubArea=481&amp;idDocumento=6962</a></p>

ÉCOPOLENERGIE		France
Structure	<p><b>Nature</b> : association</p> <p><b>Partenariats</b> : autres associations (Le Loubatas), centres de recherche (Shadyc) sociétés de logement (Logirem) ADEME, Région PACA.</p>	
Aire d'influence	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	
Dates	<p>Création : 2001</p> <p>Traitement de la problématique de la précarité énergétique : 2004</p>	
Génèse	<p>Dans un premier temps, l'association a été créée avec la volonté de favoriser la reconversion économique du Bassin Minier de Provence, en faisant de celui-ci une référence dans la gestion des énergies, notamment par le développement des énergies renouvelables.</p> <p><i>« Face à un contexte socio-économique difficile (chômage accru), le développement des énergies renouvelables, outre son impact environnemental très favorable, participe au développement local favorisant l'emploi et répondant à une attente sociale en faveur d'un développement durable. C'est dans cette logique que nous souhaitons nous inscrire afin de favoriser la reconversion économique du Bassin Minier de Provence et que ce bassin de vie devienne une référence en matière de gestion des énergies. »</i></p> <p>(Source : <a href="http://www.ecopolenergie.com/">http://www.ecopolenergie.com/</a>)</p> <p>Depuis 2004, face au constat de la précarité énergétique croissante, souvent difficile à traiter, l'association a mis en place des projets qui dépassent l'aide d'urgence, et ayant pour volonté de proposer des solutions durables.</p>	
Objectifs	<p>&gt; Volonté d'agir en synergie afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser les locataires et améliorer les dispositifs d'aides existants ;</li> <li>- Former les professionnels de l'action sociale et du logement ;</li> <li>- Accompagner les bailleurs sociaux et les propriétaires dans l'optimisation des charges.</li> </ul>	

<b>Méthode</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Réalisation d'études et de diagnostics sur les thèmes suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>- expériences de sensibilisation à la maîtrise des consommations d'énergie des publics en précarité en France ;</li><li>- les usages sociaux (pratiques et représentations) de la gestion de l'eau et de l'énergie par les habitants, dans une cité d'habitat social à Marseille ;</li><li>- les outils financiers, outils juridiques et politiques publiques pouvant favoriser la maîtrise de l'énergie pour les publics démunis ;</li><li>- pré-diagnostic sur l'eau et l'énergie des parties communes d'un parc de logements en habitat social et préconisations (en partenariat avec GERES et Logirem) ;</li><li>- pré-diagnostic sur l'eau et l'énergie d'un échantillon de logements en habitat social et suivi individualisé des familles ;</li><li>- étude de faisabilité d'une installation systématique de réducteurs de débit dans les foyers (en partenariat avec Logirem) ;</li><li>- étude préalable à la mise en place d'un séminaire « Énergie et précarité en Région PACA » (en partenariat avec GERES).</li></ul></li><li>&gt; Organisation de formations à destination des bailleurs, des gestionnaires de site, des gardiens d'immeubles, des travailleurs sociaux, des acteurs locaux, sur des thèmes comme la gestion des charges d'eau en habitat social, la maîtrise de l'eau et de l'énergie pour les familles en difficultés, le montage d'un projet sur l'eau et l'énergie pour les familles en difficulté, etc.</li><li>&gt; Montage et suivi du projet HES (Habitat, Énergie, Solidarité) : Mobilisation et rassemblement des acteurs du logement, de l'action sociale, de l'environnement et de l'énergie pour induire dans les foyers, une réduction des consommations, un allègement des charges d'énergie et d'eau, et une meilleure qualité de vie. Moyens employés : actions préventives d'information, de conseil et d'accompagnement, comme l'installation de kits économes, le suivi des familles avec des travailleurs sociaux, la sensibilisation des bailleurs, etc.</li></ul>
----------------	--

<p><b>Méthode</b></p>	<p>&gt; Organisation de diverses animations de sensibilisation et d'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ateliers sur la maîtrise des consommations eau/énergie dans l'habitat pour des publics touchant le revenu minimum d'insertion ;</li> <li>- exposition sur l'eau et l'énergie pour les familles en difficulté ;</li> <li>- accompagnement des bailleurs sur la maîtrise des charges ;</li> <li>- accompagnement au montage de projets eau/énergie pour les travailleurs sociaux et acteurs locaux ;</li> <li>- sensibilisation des gestionnaires de sites et techniciens sur les comportements économes et les petits équipements permettant d'économiser de l'énergie, en partenariat avec Logirem ;</li> <li>- co-réalisation de films sur les économies d'énergie et la précarité énergétique.</li> </ul>
<p><b>Résultats</b></p>	<p>&gt; Résultats tangibles : changements de comportements constatés, réalisation d'économies financières et énergétiques (par exemple, dans le cadre du projet HES, réalisation d'économies de 76 800 kWh d'électricité, de 957 m<sup>3</sup> d'eau, et de 12,3 tonnes de CO<sub>2</sub>).</p> <p>&gt; Mise en place du Réseau régional Énergie &amp; Précarité en région PACA visant à améliorer la prise en compte de la précarité énergétique dans les politiques publiques (réseau réunissant les professionnels de l'action sociale, du logement et de l'habitat, de l'énergie et les collectivités).</p> <p>&gt; Reconnaissance de l'utilité de l'action d'Écopolenergie via son projet HES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lauréat pour l'appel à projet 2004 lancé par l'accord cadre État ADEME Région DIREN (Direction régionale de l'environnement) « Implication des citoyens dans une expérience pilote sur les consommations d'eau et d'énergie » ;</li> <li>- lauréat pour l'appel à projet 2005 lancé par l'accord cadre État ADEME Région DIREN « Consommation durable. » ;</li> <li>- trophées EDF développement durable en 2005 ;</li> </ul>

Résultats	<ul style="list-style-type: none"><li>- sélectionné pour le colloque Éducation au Développement durable de l'UNESCO en 2006 ;</li><li>- lauréat du Coup de Coeur solidaire de la Fondation SNCF en février 2006 ;</li><li>- Prix Mireille décerné par l'Agence régionale pour l'Environnement en octobre 2007.</li></ul>
Évaluation	<p><b>Apports :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Précurseur sur le sujet en Région PACA.</li><li>&gt; Démarche transversale et holistique incluant l'ensemble des acteurs susceptibles d'agir et d'être concernés : politiques (national, régional, local), monde économique, bailleurs sociaux, travailleurs sociaux, propriétaires et locataires, laboratoires, sociologue, foyers en difficulté.</li><li>&gt; Insistance sur les comportements mais doublée d'une forte dimension d'accompagnement qui permet de mieux mettre en place les principes et les démarches souhaitées.</li></ul> <p><b>Pour aller plus loin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Améliorer les outils de communication de l'association.</li><li>&gt; Inscription dans des projets européens.</li></ul>
Contact	<p><b>Écopolenergie</b> 2 Bis Avenue de la Libération 13120 GARDANNE Tél : 04.42.51.24.09 Fax : 04.42.58.22.40 Email : <a href="mailto:association@ecopolenergie.com">association@ecopolenergie.com</a> Site : <a href="http://www.ecopolenergie.com">http://www.ecopolenergie.com</a></p> <p><b>Information sur le projet HES :</b> Site : <a href="http://www.ecopolenergie.com/download/2007_HES_ecopolenergie.pdf">http://www.ecopolenergie.com/download/2007_HES_ecopolenergie.pdf</a></p>

energia KLUB		Hongrie
Structure	<p><b>Nature</b> : Organisation de la société civile au niveau national, centrée sur l'efficacité énergétique, la conservation et les sources d'énergies renouvelables.</p> <p><b>Partenariats</b> : EMLA, Fondation hongroise du Partenariat environnemental, Union hongroise des Libertés civiles, CAN-Europe, Öko-Institute (Berlin), E-misszió Egyesület, Energia Központ Kht., Greenfo, Greenpeace Hongrie, Honeywell Foundation, etc.</p>	
Aire d'influence	Hongrie, UE	
Dates	Création : 1990	
Génèse	Energia Klub (EK) a été fondé dans le but de contribuer à la naissance d'une société ayant une consommation d'énergie « civilisée » et durable en Hongrie et sur le continent européen.	
Objectifs	<p>Pour ce faire, il a été décidé de prendre part dans le processus de fabrication des décisions politiques en matière d'énergie, d'offrir un service de consultation d'experts et des services d'information, ainsi que de présenter des solutions alternatives via des projets pilotes. Les domaines d'activité sont la protection du climat, la popularisation de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique, le management durable de l'énergie et l'éducation.</p>	
Méthode	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Activités de conscientisation fondées sur un grand nombre de partenaires locaux et d'organisations de la société civile, spécialisé dans l'environnemental. Ces organisations sont proches des groupes-cibles et EK apporte expertise, savoir et coordination.</li> <li>&gt; Activité d'éducation environnementale en lien avec l'énergie et le climat.</li> <li>&gt; Activité de lobbying et de plus en plus de Think Tank indépendant.</li> <li>&gt; Création et participation à des réseaux : AGREE.NET(réseau constitué d'ONG environnementales en Europe centrale, orientale et sud-orientale, travaillant à la promotion d'actions pour l'énergie durable et utilisant les politiques et les</li> </ul>	

Méthode	bonnes pratiques pour impacter le changement climatique) ; réseau hongrois de conseil et d'éducation environnementale composé d'ONG locales (Zöld Energia Hálózat).
Résultats	<p>Participation à plusieurs projets nationaux et européens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Énergies renouvelables : participation au Renewable Energy Day ; rédaction de documents de fonds pour la Stratégie de changement climatique nationale ; accompagnement de bonnes pratiques des pays de Visegrad Quatre.</li> <li>&gt; Efficacité énergétique : participation au projet européen CSS dans le cadre européen du FP7 (Schème : recherche au bénéfice de groupes spécifiques) ayant pour but de relier la société civile aux activités de recherche sur le développement durable ; participation au projet européen « Check it out! » dans le cadre du programme européen IEE, ayant pour but de contrôler et améliorer l'efficacité énergétique des écoles.</li> <li>&gt; Protection du climat : package éducatif sur le changement climatique.</li> </ul>
Évaluation	<p><b>Apports :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Innovation et dynamisme symbolisés par les nombreux projets européens remportés et l'inscription dans les tendances et les objectifs nationaux et européens.</li> <li>&gt; Privilégie la dimension éducative</li> <li>&gt; Partenariats et investisseurs multiples : publics, privés (entreprises, banques), locaux, nationaux, européens</li> </ul>
Contact	<p><b>Energia Klub Environmental Association</b>  17-19. Szerb street, Budapest, H-1056  Tél : 00-36-1-411-35-20  Fax : 00-36-1-411-35-29  Email : <a href="mailto:energiaklub@energiaklub.hu">energiaklub@energiaklub.hu</a>  Site : <a href="http://www.energiaklub.hu/en/">http://www.energiaklub.hu/en/</a>  <b>Projet CSS (FP7)</b>  Site : <a href="http://www.project-css.eu/">http://www.project-css.eu/</a>  <b>Projet « Check it out! » (IEE)</b>  Site : <a href="http://www.check-it-out.eu">http://www.check-it-out.eu</a></p>

PARTAS		Irlande
Structure	<p><b>Nature</b> : Organisation communautaire</p> <p><b>Partenariats</b> : entreprises, pouvoirs publics, partenaires européens.</p>	
Aire d'influence	Thallaght, Sud Ouest Dublin	
Dates	Création : 1984	
Génèse	L'organisation a été créée en réponse aux pertes d'emplois de la communauté. Le but est de construire une communauté inclusive et prospère en étant leader en matière d'excellence dans le développement d'entreprises locales et en économie sociale.	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Favoriser et aider l'entreprenariat à l'intérieur de la communauté grâce à des formations en commerce appropriées, du coaching et un support pédagogique.</li> <li>&gt; Créer et augmenter les opportunités d'emplois durables dans tous les secteurs de la communauté locale au travers de la formation continue, de l'éducation permanente et des programmes de développement commercial et personnel.</li> <li>&gt; Gérer, développer et maintenir des centres d'entreprises pour la communauté.</li> <li>&gt; Aider le développement innovant de l'économie sociale au travers de nouvelles approches pour analyser, comprendre et développer tous les aspects du secteur aux niveaux locaux, nationaux et européens.</li> <li>&gt; Encourager l'inclusion au travers d'analyses continues et les réponses proactives aux besoins des groupes marginalisés.</li> </ul>	
Méthode	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Microfinance</li> <li>&gt; Formation/Emploi</li> <li>&gt; Projets européens</li> <li>&gt; Soutien aux bonnes pratiques : exemple, H.E.A.T (Heat and Energy Action Tallaght) :</li> </ul>	

Méthode	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 employés ;</li> <li>- groupe de lobby sur la précarité énergétique ;</li> <li>- développement de l'entrepreneuriat en matière d'isolation et d'efficacité énergétique ;</li> <li>- création d'une maison locale pour le conseil et mise à disposition d'entrepreneurs en bâtiment ;</li> <li>- prise en compte des autres activités liées à l'environnement.</li> </ul>
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Publication accrue d'ouvrages de recherche et sensibilisation de la population.</li> <li>&gt; Meilleure prise en compte politique du phénomène de précarité énergétique en Irlande : définition et solutions <i>ad hoc</i> mises en place.</li> <li>&gt; Création d'emplois verts dans le secteur de l'efficacité énergétique.</li> </ul>
Évaluation	<p><b>Apports :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Action ciblée sur les groupes à risque.</li> <li>&gt; Triple action : en direction des politiques (lobby et prise en compte légale du phénomène), en direction des publics concernés (sensibilisation, aide), en direction du secteur de la construction (création d'emplois verts).</li> </ul>
Contact	<p><b>Partas</b>          Avonmore Road          Bolbrook, Tallaght          Dublin 24.          Tél : +353.14145700          Fax : +353.14145799  <b>HEAT Tallaght</b>          Tél : +353.14524378</p>

innesco - Énergie Solidaire		Italie
Structure	<p>Innesco est une S.p.A. (société par actions) et une entreprise d'insertion de personnes en difficulté, spécialisée dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.</p> <p>Le Projet Énergie Solidaire est issu de l'initiative européenne EQUAL financée par le FSE, qui vise à réduire les discriminations et les inégalités sur le marché du travail. Les partenariats transnationaux ont été noués avec la France (Global Éthique), la Pologne (Wirtualny Inkubator) et la Région du Piémont (Start Up Go Far).</p>	
Aire d'influence	Italie : Région de Venise, Vérone et Trévise	
Dates	Equal : 2000-2006	
Génèse	<p>Le projet Énergie Solidaire (Energia Solidale) s'inscrit dans le cadre du programme Equal et a donné naissance à la société Innesco. Partant de la forte présence des coopératives dans les trois régions impliquées, il s'agissait d'utiliser ce potentiel coopératif pour le mettre au service de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.</p>	
Objectifs	<p>Les objectifs du projet Énergie Solidaire sont doubles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer et qualifier dans le secteur de l'énergie les entreprises d'insertion, en particulier les coopératives sociales qui travaillent avec les personnes désavantagées ;</li> <li>- développer des actions intégrées afin de promouvoir le secteur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, tant en direction du secteur public que du secteur privé.</li> </ul>	
Méthode	<p>&gt; Collaboration entre entreprises d'insertion, administrations locales, entreprises privées, banques, associations et citoyens.</p> <p>&gt; Création d'Innesco : un acteur du réseau coopératif, qui vise à instituer des démarches responsables, en consommant et en produisant de façon locale de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable.</p>	

Méthode	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Innesco emploie des personnes en difficulté sur le marché du travail.</li> <li>&gt; Innesco propose des services de diagnostics en termes d'efficacité énergétique, d'installation et d'entretien des équipements pour les entreprises industrielles, de services et les particuliers.</li> <li>&gt; Innesco fait également le lien entre un consortium de producteurs d'électricité d'origine renouvelable et une coopérative de consommateurs qui veulent connaître les producteurs voire même être propriétaires des outils de production de l'électricité dont ils ont besoin.</li> <li>&gt; Innesco et les coopératives garantissent une économie d'énergie aux clients et la fourniture de services avec des charges énergétiques moins importantes.</li> <li>&gt; Le remboursement de l'investissement initial est directement lié aux économies d'énergie réalisées par les clients.</li> </ul>
Résultats	<p>Le développement local a été grandement favorisé grâce à l'engagement en termes d'emploi social, la création de nouveaux emplois verts et la réduction de l'impact environnemental et énergétique.</p>
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Forte dimension participative.</li> <li>&gt; Travail en réseau et approche intégrée combinant différents acteurs, ainsi que les dimensions sociale, économique et environnementale.</li> <li>&gt; Durabilité du projet et développement d'Innesco.</li> </ul>
Contact	<p><b>INNESCO SPA</b>  via corte Bettini, 17  30173 Mestre - Venezia  Tél : +39.041.8626620  Fax : +39.041.8626628  <a href="http://www.innesco.it/">http://www.innesco.it/</a></p>

VOTUM KLIMA		Luxembourg
Structure	Coalition de 30 organisations non gouvernementales des secteurs de l'environnement, de l'aide au développement, de l'humanitaire, du social et du droit humain, dont l'objectif est de porter des revendications relatives à la lutte contre le changement climatique et de mener des actions de sensibilisation.	
Aire d'influence	Luxembourg	
Dates	Création : 2009	
Génèse	Alors que les élections législatives et européennes de juin 2009 n'arrivaient pas à susciter un débat au sein de la société luxembourgeoise, quatre organisations (Caritas Luxembourg, Mouvement écologique, Action Solidarité Tiers-Monde et Greenpeace Luxembourg) ont mené une large réflexion sur les impacts et le rôle que le Luxembourg devrait jouer dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et ont formulé un catalogue de revendications à l'adresse des différents partis politiques. Cette initiative a été rejointe par un grand nombre d'ONG dans le courant du printemps 2009.	
Objectifs	<p>En général :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Amener une prise de conscience et créer un débat sur l'ensemble des dimensions liées au changement climatique (environnement, justice sociale, équité, relation Nord-Sud).</li> <li>&gt; Amener le gouvernement à prendre en compte les revendications de la société civile en matière de changement climatique.</li> <li>&gt; Sensibiliser le grand-public au changement climatique.</li> </ul> <p>En matière de lutte contre la précarité énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Proposition d'un projet de loi sur l'élargissement des missions des offices sociaux à la prévention de la précarité énergétique.</li> <li>&gt; Création d'un fonds d'aide à la maîtrise de l'énergie (améliorer les performances thermiques des logements sociaux et de leurs équipements consommateurs d'énergie de façon à diminuer les charges tout en assurant des standards de confort).</li> </ul>	

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Mise en place de services d'information permettant de faciliter le lien entre les ménages, les associations, les institutions et les professionnels.</li> <li>&gt; Création d'un service de mobilité sociale.</li> </ul>
<b>Méthode</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Lobbying auprès du gouvernement, des parlementaires et des partis politiques.</li> <li>&gt; Publication d'articles dans les médias.</li> <li>&gt; Organisation de conférences de presse et d'activités médiatiques.</li> <li>&gt; Pétitions.</li> <li>&gt; Enquête et études.</li> </ul>
<b>Résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Constitution d'une coalition (d'ONG) forte et active.</li> <li>&gt; Élaboration d'un cahier de revendications commun.</li> <li>&gt; Influence auprès des politiques et des décideurs sur le thème de la précarité énergétique</li> <li>&gt; Conscientisation au problème de la précarité énergétique.</li> <li>&gt; Discussion en cours sur le rôle et les missions des offices sociaux.</li> </ul>
<b>Évaluation</b>	<p><b>Apports :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Conscientisation renforcée sur l'importance d'adapter et de transformer la société luxembourgeoise en une société pauvre en carbone.</li> <li>&gt; Élargissement du débat sur le changement climatique à la sphère sociale et notamment à la précarité énergétique.</li> <li>&gt; Proposition de solutions concrètes.</li> </ul>
<b>Contact</b>	<p><b>Votum klima</b>  c/o Greenpeace Luxembourg  BP 229  L- 4003 Esch-sur-Alzette  <a href="http://www.votumklima.lu">www.votumklima.lu</a>  <b>Informations :</b>  Paul Delaunois ( <a href="mailto:paul.delaunois@greenpeace.org">paul.delaunois@greenpeace.org</a> )</p>

COOPÉRATIVE DE LOGEMENT HLINSKO		République Tchèque
Structure	<p><b>Nature</b> : coopérative de logement des locataires</p> <p><b>Partenariats</b> : membre du CECODHAS ; affiliation à la Fédération régionale des coopératives de logement basée (SCMD) à Prague.</p>	
aire d'influence	Ville de Hlinsko	
Dates	Création : 1959	
Génèse	<p>La coopérative de logement de Hlinsko a été établie à l'origine par les employés de l'entreprise d'État Elektro-Praga Hlinsko et comptait 18 membres. Un fois fondée, les constructions de logements ont pu débiter. En décembre 1974, la coopérative a fusionné avec la ferme d'État de Hlinsko, puis en 1981 avec la coopérative de logement de Chrudin, s'agrandissant ainsi au fur et à mesure. Après le tournant politique de 1990, la coopérative de Hlinsko a repris ses propres activités en tant qu'organisation indépendante comprenant 1064 logements. Aujourd'hui, la coopérative compte un total de 1040 membres et les administrateurs détiennent 603 logements sur les 1064, le reste est détenu par d'autres.</p>	
Objectifs	<p>Les objectifs de la coopérative de logement de Hlinsko sont : l'administration, la direction, la maintenance, la réhabilitation et la modernisation de son propre parc de logements et des parcs détenus par d'autres.</p> <p>L'accent a été mis sur la qualité thermique, l'efficacité énergétique des logements et l'amélioration de la qualité de vie.</p>	
Méthode	<p>&gt; Causes de la revitalisation des logements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- climat rigoureux : la région de Pardubice où se situe la ville de Hlinsko est une ville très exposée au vent durant la plus grande partie de l'année, avec des hivers longs et très neigeux. Il existe donc une forte demande en chauffage. cette situation a motivé la coopérative à isoler les bâtiments préfabriqués ;</li> </ul>	

Méthode	<ul style="list-style-type: none"><li>- détérioration très prononcée des façades : volonté de protéger la propriété commune ;</li><li>- aspect monotone et grisâtre des immeubles datant de la période de construction des bâtiments ;</li><li>- suppression des subsides pour les coûts de chauffage et augmentation des charges en conséquence.</li></ul> <p>&gt; Création d'un fonds de maintenance des logements : Dès 1995, la maintenance fut renforcée et des travaux réalisés en ce sens. 75% des membres vivant dans les logements de la coopérative signèrent un contrat d'épargne pour leur logement avec des intérêts sur les dépôts, gelés pendant cinq ans, et transférés ensuite au fonds de maintenance des logements.</p> <p>&gt; Prise de conseil et échange de bonnes pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- visite de plusieurs autres coopératives de logement ;</li><li>- comparaison des performances de différentes entreprises de construction ;</li><li>- participation à des séminaires ;</li><li>- information et demande de conseil auprès de la fédération régionale des coopératives de logement, des médias, des représentants des entreprises de construction, afin de mettre en place des systèmes d'isolation et de chauffage compacts et appropriés, rénover les façades, économiser de l'énergie et de l'argent et améliorer la qualité de vie des appartements et des pièces à usage commun;</li><li>- observation et reproduction de l'exemple de la coopérative de logement de Svitavy, qui a réhabilité son parc immobilier en une seule phase de reconstruction, notamment en obtenant une très bonne adhésion des membres.</li></ul> <p>&gt; Forte mobilisation autour du projet : membres de la coopérative ; entreprises de construction ; experts ; soutien financier des banques commerciales et d'épargne ainsi que de la banque de développement régional ; participation de la municipalité.</p> <p>&gt; Obligation de réussite : Le montant du prêt a déterminé le besoin de mettre en place des allocations de long terme</p>
---------	--

<b>Méthode</b>	<p>pour le fonds de réparation et de maintenance, car celles-ci devaient couvrir les versements de remboursement du prêt et également le coût de maintenance des logements.</p> <p>&gt; Méthode participative : Chaque représentant d'immeuble a été informé des étapes suivies lors de la revitalisation. Ces mêmes représentants ont informé ensuite les habitants des immeubles lors des réunions des membres. Paradoxalement, les habitants les plus motivés par la restauration étaient ceux issus des derniers logements construits, en raison du coût grandissant de leur facture de chauffage. Les habitants et leurs représentants ont eu la possibilité de visiter régulièrement le chantier, ils ont été tenus informés des avancées des travaux et ont pu participer à la recherche de solutions dans certains cas. Ils ont pu également exprimer leurs opinions sur les déficiences et le travail non achevé.</p>
<b>Résultats</b>	<p>&gt; Isolation thermique de 13 immeubles préfabriqués comportant 647 logements et d'une maison conventionnelle comportant 26 logements.</p> <p>&gt; Travail de grande qualité : réalisation d'économies de chauffage, rénovation des façades, qualité de vie améliorée.</p> <p>&gt; Travail de revitalisation perçu comme très positif et ayant satisfait les locataires et les directeurs de la coopérative.</p> <p>&gt; Contact maintenu et entretenu avec plusieurs coopératives de logement de la région afin de continuer l'échange d'expériences.</p>

<b>Évaluation</b>	<p><b>Apports :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Démarche très précoce et innovante dans un ancien pays de l'Est.</li><li>&gt; Importance remarquable accordée à la participation de l'ensemble des membres de la coopérative, à leur sensibilisation, à l'information et à l'échange d'expériences.</li><li>&gt; Démonstration de l'importance de l'intérêt personnel des locataires/membres pour réduire leur facture de chauffage, si l'on veut parvenir à économiser de l'énergie et ainsi à contribuer à la protection de l'environnement.</li><li>&gt; Organisation à intervalles réguliers de réunions des membres au cours desquelles est fournie une information sur les nouveaux décrets et nouvelles lois nationales et internationales en matière d'efficacité énergétique, de sorte que la coopérative reste actuelle et conforme à la loi.</li></ul>
<b>Contact</b>	<p><b>Coopérative de logement Hlinsko</b> Policská ulice Nr. 170 PLZ 539 01 Hlinsko Tél : 00420/469 313 791 Email : spravabd@hlinsko.net Personne de contact : Ms. Iva Silova</p>



## CONCLUSIONS

Cette étude et les rencontres avec les acteurs de l'économie sociale organisées dans le cadre du projet, ont permis de mettre en évidence la nature et l'ampleur du phénomène de la précarité énergétique. Par ailleurs, les pratiques apportées par la Belgique et les autres pays européens contribuent à la fois à mieux cerner le problème et à y remédier.

Il a été démontré que le secteur de l'économie sociale peut répondre de façon durable aux différents problèmes rencontrés par les personnes en situation de précarité. En effet, par son expérience en matière d'inclusion sociale, de lutte contre la pauvreté et d'initiative citoyenne, l'économie sociale amène des réponses efficaces et humaines au problème. De surcroît, en développant le secteur de l'amélioration énergétique en direction des plus pauvres, elle participe à créer des emplois verts et à lutter contre le changement climatique.

Les grands types d'actions qui peuvent être entrepris sont autant de défis relevés par une partie de l'économie sociale aujourd'hui et qui doivent être poursuivis et élargis à l'ensemble des acteurs concernés dans le futur : renforcer l'information et l'accompagnement ; augmenter l'offre de logements à basse énergie pour des populations précarisées ; garantir un accès équitable aux primes et aux aides ainsi que leur adéquation avec les besoins des foyers pauvres énergétiquement ; proposer et réagir face aux politiques publiques, afin de les nuancer et les adapter aux besoins des citoyens.

Les exemples choisis ont montré des résultats très encourageants du secteur de l'économie sociale et en faveur des bénéficiaires, mais aussi pour d'autres secteurs impliqués dans ces projets, sur différents plans :

- > Économique : développement local, développement de filières professionnelles comme l'isolation, la création d'emplois verts, la création de nouveaux produits financiers.

- > Social : réduction de la facture énergétique, mise à l'emploi de personnes en difficulté sur le marché du travail, revitalisation du territoire, cohésion sociale autour du projet, participation citoyenne.
- > Environnemental : réduction significative de l'empreinte énergétique et écologique.
- > Communicationnel : échange d'expériences, travail en réseau, visibilité notamment européenne.

Le constat dramatique de la précarité énergétique peut donc mener à de nouvelles pistes de travail et d'action, dont certains se sont déjà emparés avec succès, en apportant des solutions de terrain et d'entrepreneuriat social, malgré parfois l'absence au niveau national de définition législative et de prise en compte politique structurée du problème.

Les rapports issus des trois mini-séminaires techniques organisés en Belgique confirment cette volonté et l'essor de l'économie sociale dans ce domaine. Ils ont également permis de mettre le doigt sur les réussites et les difficultés rencontrées sur le terrain par les acteurs. La table ronde finale a permis de synthétiser ces démarches, d'élaborer des stratégies d'action et d'encourager la concrétisation des projets.









Par Charlotte Creiser,  
sous la direction de Denis Stokkink

***Couverture et mise en page :***  
Paz López Sanjuán et Cécile Sauvage

Communauté française - Wallonie-Bruxelles



Direction générale de la Culture -  
Service général de la Jeunesse  
et de l'Education permanente du Ministère de la  
Communauté française de Belgique.



Cette publication a été réalisée avec  
le soutien de la Commission européenne.  
Cette publication n'engage que son auteur  
et la Commission n'est pas responsable  
de l'usage qui pourrait en être fait  
ni des informations qui y sont contenues.



